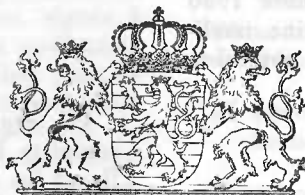


# BULLETIN DE DOCUMENTATION



19<sup>e</sup> Année

30 NOVEMBRE 1963

N° 16

## SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de novembre 1963) . . . . .	2
2. Chambre des Députés (Mois de novembre 1963) . . . . .	2
3. Le décès du Président John F. Kennedy . . . . .	4
4. La Visite officielle à Luxembourg du Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique et de Mrs. Johnson . . . . .	8
5. Le Voyage officiel en Grande-Bretagne de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement . . . . .	13
6. La Visite à Luxembourg du Président du Gouvernement néerlandais et de Madame Victor G. M. Marijnen . . . . .	15
7. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gou- vernement, Ministre des Finances dépose le projet de budget de l'Etat pour 1964 . . . . .	16
8. Une Déclaration du Gouvernement sur la sauvegarde du Pouvoir d'Achat par Monsieur Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques . . . . .	19
9. Inauguration de la nouvelle Clinique Saint-Louis à Ettelbruck	23
10. Nouvelles de la Cour . . . . .	25
11. Conseil de Gouvernement. — Réunions durant le mois de novembre 1963 . . . . .	26
12. Nouvelles diverses . . . . .	26
13. Le Mois en Luxembourg (Mois de novembre 1963) . . . . .	31

## Memorial (mois de novembre)

### Ministère de l'Agriculture.

Un règlement grand-ducal du 14 octobre 1963 complète le règlement grand-ducal du 8 juillet 1963 concernant l'application du règlement N° 19 de la Communauté Economique du 4 avril 1962 à la récolte des céréales de 1963.

Un règlement ministériel du 19 octobre 1963 a pour objet la lutte contre la tuberculose des bovinés et notamment les mesures d'assainissement du cheptel bovin pour la campagne 1963/64.

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1963 modifie l'arrêté grand-ducal du 29 décembre 1960 concernant la lutte contre la brucellose bovine, modifié par le règlement grand-ducal du 16 novembre 1961 et 24 octobre 1962.

\*

### Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 25 octobre 1963 a pour objet l'organisation générale de la protection nationale.

\*

### Ministère des Finances.

Un règlement grand-ducal du 30 octobre 1963 modifie l'article 29 de l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1929 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 29 avril 1929 concernant le Service des Logements populaires créé par l'Etat pour l'allocation de crédits à taux d'intérêt réduit pour habitations à bon marché, biens

ménagers et jardins ouvriers et pour l'amélioration hygiénique des logements.

\*

### Ministère de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 30 octobre 1963 modifie le règlement ministériel du 29 septembre 1962 déterminant un nouveau tarif d'honoraires des médecins-dentistes et médecins-spécialistes en stomatologie.

\*

### Ministère des Transports.

Un règlement ministériel du 16 octobre 1963 complète le règlement ministériel du 16 avril 1963 fixant les modalités de fonctionnement d'un système de contrôle pour les véhicules automoteurs et remorques et les prix contrôlés.

\*

### Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un règlement ministériel du 12 novembre 1963 fixe la rémunération annuelle moyenne servant de base au calcul des rentes-accidents agricoles et forestières.

Un règlement ministériel du 16 novembre 1963 détermine pour l'année 1964 les taux fixés par la loi du 19 juillet 1895 sur les saisies-arrêts et cessions des salaires et des traitements des employés publics et des employés privés.

## Chambre des Députés (novembre 1963)

5 novembre 1963 : 1<sup>re</sup> séance publique. — Ouverture de la session ordinaire 1963-1964. — Allocution de Monsieur le Doyen d'âge. — Election du Bureau. — Allocution de Monsieur le Président élu. — Annonce d'une interpellation. — Question d'ordre du jour. — Dépôt de différents projets de loi. — Maintien de la commission des Pétitions. — Maintien de la Commission des Comptes. — Tirage au sort des Sections. — Maintien des Sections centrales et des Commissions spéciales. —

6 novembre 1963 : 2<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Institution d'une Commission spéciale. — Projet de loi ayant pour objet la coordination des régimes de pension

(N° 551). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. —

7 novembre 1963 : 3<sup>e</sup> séance publique. — Déclaration de Monsieur le Ministre d'Etat sur le programme du Gouvernement en matière sociale. Discussions. — Projet de loi portant création d'un Fonds commun de garantie automobile (N° 907). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt d'un projet de loi. —

Projet de loi portant modification de la loi du 13 juillet 1959 modifiant le régime de l'adoption (N° 882). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

Réunion de la Commission du Travail. —

12 novembre 1963 : 4<sup>e</sup> séance publique. — Institution d'une Commission spéciale. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi portant modification de la loi du 13 juillet 1959 modifiant le régime de l'adoption (N° 882). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation du Quatrième Protocole à la Convention, signée à La Haye, le 18 février 1950, portant unification des droits d'accise et de la rétribution pour la garantie des ouvrages en métaux précieux entre le royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, signé à La Haye, le 29 mars 1962 (N° 956). Rapport de la Commission spéciale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par routes (CMR) et du Protocole de signature, faits à Genève, le 18 mai 1956 (N° 960). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation 1) de la Convention 29 concernant le travail forcé ou obligatoire, adoptée par la Conférence Internationale du Travail, en sa 14<sup>e</sup> session le 28 juin 1930; 2) de la Convention 105 concernant l'abolition du travail forcé adoptée par la Conférence Internationale du Travail en sa 40<sup>e</sup> session, le 25 juin 1957 (N° 982). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention 116 pour la revision actuelle des conventions adoptées par la Conférence générale de l'organisation internationale du Travail en ses 32 premières sessions, en vue d'unifier les dispositions relatives à la préparation des rapports sur l'application des conventions par le Conseil d'Administration du Bureau International du Travail, adoptée par la Conférence en sa 45<sup>e</sup> session à Genève, le 26 juin 1961 (N° 958). Rapport de la Commission spéciale. Discussion

générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. —

Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

13 novembre 1963 : Réunion des trois Sections. — Réunion de la Commission agricole. —

14 novembre 1963 : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion des trois Sections. —

19 novembre 1963 : Réunion des trois Sections. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères et Militaires. —

20 novembre 1963 : Réunion des trois Sections. — Réunion de la Commission des Comptes. —

21 novembre 1963 : Réunion de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> Section. —

26 novembre 1963 : 5<sup>e</sup> séance publique. — Hommage rendu à la mémoire de feu le Président des Etats-Unis John F. Kennedy. —

Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

27 novembre 1963 : 6<sup>e</sup> séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Déclaration de Monsieur le Ministre des Affaires Economiques sur la sauvegarde du pouvoir d'achat. — Projet de loi portant réorganisation de la station viticole de l'Etat (N° 966). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de remplacer les articles 1, 58, 59, 60, 61, 62, 64 et 66 de la loi du 23 juillet 1952, concernant l'organisation militaire (N° 908). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

28 novembre 1963 : 7<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Question d'ordre du jour. — Projet de loi ayant pour objet de remplacer les articles 1, 58, 59, 60, 61, 62, 64 et 66 de la loi du 23 juillet 1952, concernant l'organisation militaire (N° 908). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Déclaration de Monsieur le Ministre des Affaires Economiques concernant la sauvegarde du pouvoir d'achat. —

## Le décès du Président John F. Kennedy

La nouvelle de l'assassinat du Président des Etats-Unis d'Amérique John F. Kennedy, perpétré le 22 novembre 1963 à Dallas, la capitale du Texas, fut accueillie à Luxembourg dans tous les milieux avec stupéfaction et consternation.

Partout la disparition brutale et dramatique du Président des Etats-Unis d'Amérique provoqua une très profonde émotion.

Au cours de la soirée même où la nouvelle fut connue à Luxembourg M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, répondant à une question du représentant de l'Agence France Presse qualifia de « crime crapuleux » l'attentat commis sur la personne du Président Kennedy. Le Président du Gouvernement luxembourgeois salua le grand leader des Etats-Unis, l'homme intelligent et courageux et le grand ami du peuple luxembourgeois que fut le Président Kennedy. „Il a pris ses responsabilités à un moment très difficile. Ce fut un grand homme. C'est une perte immense pour les Etats-Unis et pour le monde libre. »

M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères déclara au représentant de l'A.F.P. : « Je ne peux qu'exprimer ma stupéfaction devant la situation catastrophique provoquée par l'assassinat ignoble du Président Kennedy. La politique internationale en souffrira gravement, au moment où la détente prenait forme dans le monde. Pour l'Europe aussi la perte est cruelle. La situation est grave. Rien qu'en considérant les futures négociations Kennedy, que nous devons au Président des Etats-Unis et qui nous auraient conduits à un partnership atlantique. J'espère que les répercussions ne seront pas trop grandes. Nous venons de perdre un des plus grands hommes politiques de notre époque. »

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg adressèrent immédiatement le télégramme suivant à Madame Jacqueline Kennedy :

« Deeply shocked to learn of the terrible accident of President Kennedy, my husband, my son and I are with all our heart in thought with you and your children. »

CHARLOTTE

Voici le texte du télégramme adressé en même temps par Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg à M. Lyndon B. Johnson, qui selon la Constitution Américaine prit immédiatement les fonctions de successeur de M. J. F. Kennedy comme nouveau Président des Etats-Unis d'Amérique :

« Deeply affected by the terrible news we adress to you and the people of the United States of America our most heartfelt sympathy in the great loss caused to your country and the free world. We are with you in thoughts and prayers in the great task you have assumed. »

CHARLOTTE FELIX

M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, envoya le télégramme suivant au Président Johnson :

« Consterné par l'affreux crime qui met en deuil avec vous, les Etats-Unis et le monde entier, je vous prie d'agréer, en mon nom et en celui du Parlement luxembourgeois, avec l'expression de notre douloureuse affliction nos condoléances profondément émues. »

Nous reproduisons ci-après le texte des télégrammes envoyés par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement à Mrs. J. F. Kennedy et à M. Lyndon B. Johnson, Président des Etats-Unis d'Amérique :

Mrs. J. F. Kennedy  
White House  
Washington

May I ask you to accept in this moment of distress the expression of my deepest condolences and the assurance that the deceased President will always be remembered by this Government and the people of Luxembourg as a great leader and dear friend.

Pierre Werner  
Prime Minister of Luxembourg

Mr. Lyndon B. Johnson  
President of the United States of America  
White House  
Washington

The Government and the people of Luxembourg have been deeply moved by the death of President Kennedy whom they admired as a great Statesman and loved as a friend. Please accept on my own behalf and on that of the Government of Luxembourg the expression of our deepest condolences. May I add our warmest wishes for the American Nation and assure yourself of our full and friendly sympathy.

Pierre Werner  
Prime Minister of Luxembourg

Dans la soirée du 22 novembre M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, adressa le télégramme suivant à S. Exc. M. William Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg :

« Atterré par l'affreuse nouvelle de l'assassinat du Président Kennedy, je transmets à Votre Excellence les sentiments de tristesse et de sympathie émue qui accablent le peuple et le gouvernement luxembourgeois. Je vous prie de faire part, en cette heure tragique, à Madame Kennedy et au gouvernement des Etats-Unis, de notre douloureux désarroi. »

Par ordre de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, se rendit le 23 novembre 1963 à l'Am-

bassade des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg pour exprimer au représentant diplomatique des Etats-Unis les condoléances de Leurs Altesses Royales à l'occasion du décès du Président Kennedy.

Les journaux luxembourgeois du 23 novembre consacrèrent leur première page à l'attentat qui mit fin à la vie du Président Kennedy. Le « Luxemburger Wort » reproduisit à cette occasion une déclaration en langue luxembourgeoise de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, que nous reproduisons ci-après :

« Ech sin op de'fst betraff durch den Do'd vum Präsident Kennedy, dén durch en abscheileche Crime, dén all Mönsh verurtelet muss, em d'Liewe komm ass. D'amerikanesch Vollek verle'ert an him e courage'erten, fir de' gro'ss Idien opgeschlossene Präsident, dén nôt gescheit huet, seng Responsabilité'ten önnert déne schwe'ersten Ömstänn ze iwerhuelen. Seng Schaffenskräft, sein Dynamismus, sein de'fst Matgefill mat senge Matbienger hun hien zu engem politesche Leader gemächt, dén é matresse konnt, dén Idien an Institutio'nen a Bewegung gesät an erhälen huet. Hie fällt als Affer vu sengem politesche Courage.

De Westen verle'ert an him e Chef, dén durch seng mönshleche Eegenschaften a sei Charakter é Réckhalt, eng Hoffnung an eng Garantie war.

Ech kann och soen, dass Letzeburg e gro'sse Frënd verle'ert. Viru sechs Me'nt, bei der Staatsvisite vun onser Grande-Duchesse zu Washington, huet en dât gewisen. Ech erönnere mech, mat wät vire fröndleche Wieder hien vun onser dausend-jähriger Geschicht, vun onsen Institutio'nen a vun onser politescher Roll an der Welt geschwät huet.

Mir schle'ssen ons der gro'sser Trauer vun amerikanesche Vollek un a stin a voller Sympathie an an de'wer Fröndschaft an an dësem Moment op senger Seit.

Gott göff him d'e'weg Ro' ! »

Les jours suivants la presse écrite, parlée et télévisée consacrait des éditoriaux élogieux au Président Kennedy et commentait le déroulement de l'enquête sur son odieux assassinat.

Dans son supplément hebdomadaire de quatre pages le « Luxemburger Wort » retraça la grande figure du Chef d'Etat américain. Parmi les divers articles publiés à cette occasion figuraient notamment les contributions de M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, et M. Nicolas Margue, ancien Ministre, membre du Conseil de l'Etat.

Nous reproduisons ici une déclaration de S. Exc. M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, qui fut également publiée dans ce supplément du « Luxemburger Wort ».

#### HE WAS A LEADER OF MEN

There is little I can say to mute our common grief except to express gratitude for the life of John Fitzgerald Kennedy, however short, and for his example one which will survive this century and the many centuries to come.

We Americans serving in Luxembourg have been infinitely comforted during these long days and

nights by the sorrow and compassion of our Luxembourg hosts and Friends, by the thousands of letters and telegrams and even by the eloquent silence of those who mourn with us.

John Kennedy believed that the spiritual, academic and intellectual resources of mankind could be marshalled and brought to bear upon the obsessive needs of our time. With his inexorable intellectual vigor, he sought constructive initiatives for peace, for equality of opportunity, for the dignity of man.

To this quest he brought courage without ferocity, strength without insolence, pride without vanity. He did not confuse courage with judgment and combined caution with daring. He elevated us in spirit and appealed to our conscience while simultaneously imparting a sense of adventure and excitement.

President Kennedy had the capacity to cause those who worked with and for him to transcend their own limitations and exceed their own capabilities.

And now that night has folded him into its soft wings, there is less light in the world and the future appears misty through our tears.

It is our comfort, however, yours and mine, that Lyndon B. Johnson, whom so many of you greeted in Luxembourg this very month, was at President Kennedy's side and participated in every major domestic and foreign policy decision over the past three years. He is the finest american parliamentarian of this century.

I know that President Johnson will lead us resolutely through the perilous days ahead with wisdom and skill and in that certain knowledge I take heart and hope.

One of President Kennedy's favorite expressions of faith in the tomorrows is contained in a stanza by Arthur Hugh Clough :

« And not by eastern windows only.

When daylight comes, comes in the light;  
In front, the sun climbs slow, how slowly,  
But westward, look, the land is bright. »

Let us then look west where the land is yet bright !

William R. RIVKIN

De son côté la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier adressa également les télégrammes de condoléances suivants, l'un au nouveau Président des Etats-Unis d'Amérique et l'autre à Madame Jacqueline Kennedy :

Monsieur Lyndon JOHNSON  
Président des Etats-Unis d'Amérique  
Maison Blanche  
Washington

La Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier prend part avec consternation au deuil immense qui frappe votre pays et le monde entier par la disparition d'un Président que la haute valeur morale et politique place dans l'histoire parmi les défenseurs les plus énergiques de la liberté et de la dignité humaine et parmi les véritables promoteurs de l'union de l'Europe. Je me

fais l'interprète du deuil profond qui associe les peuples de nos six pays à celui des Etats-Unis. Veuillez accepter, Monsieur le Président, parmi les témoignages de solidarité émus qui vous parviennent de tous les pays du monde, l'expression de la compassion profonde de la Haute Autorité.

Dino DEL BO

Président de la Haute Autorité  
de la C.E.C.A.

Madame Jacqueline KENNEDY  
Maison Blanche

Washington

Profondément attristé, je prends part à votre immense douleur à laquelle s'associent tous les Membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. En leur nom et en mon nom personnel je vous prie d'accepter les sentiments de notre profonde émotion pour la perte d'un homme juste et d'un homme d'Etat de grande valeur qui, pour le courage et la grande dignité qu'il a montrés en toutes circonstances, trouve sa place parmi les grandes figures de l'histoire.

Dino DEL BO

Président de la Haute Autorité  
de la C.E.C.A.

Lors de la séance commémorative tenue par le Parlement européen le 25 novembre 1963 à la mémoire du Président John F. Kennedy, le Président de la Haute Autorité, Dino Del Bo, déclara en substance :

Il est vain de se demander, en ce moment, pour quelle raison le Président Kennedy a été assassiné, s'il a été la victime de l'impulsion destructrice d'une idéologie révolutionnaire ou bien de l'initiative incontrôlée et criminelle d'un fou.

Ce qui nous intéresse, c'est l'héritage que Kennedy laisse à notre continent européen.

Or, le Président des Etats-Unis a clos de façon positive une période de l'histoire. Cette période avait commencé lors de la déclaration des Droits de la Virginie. A ce moment, grâce à leur élan révolutionnaire, les Etats-Unis sont nés du combat contre le totalitarisme dépassé de notre continent européen.

Par la suite, les rapports entre les Etats-Unis d'Amérique et le Continent européen bien que presque toujours pacifiques, ont été très souvent difficiles. Dans la première et la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis d'Amérique ont fait le sacrifice de nombre de leurs fils au nom de la défense de l'Amérique. Nos terres étaient son glacis, elle devait y monter la garde et le défendre. Avec John Kennedy cette période prenait fin. Avec lui les Etats-Unis abandonnèrent la conception qui faisait de l'Europe un simple instrument de leur politique.

Ceux qui parmi nous réclament à juste titre qu'entre l'Europe et l'Amérique s'établissent des rapports d'égalité, ont pu, spécialement dans ces derniers temps constater que l'Américain John Kennedy était aussi un Européen. Comme nous, il avançait vers l'avenir avec une ardeur intense et à pas accélérés.

La Haute Autorité s'associe à la douleur des enfants qui à jamais s'inspireront du souvenir de leur père, à la douleur de l'épouse si courageuse dans l'immense malheur qui la frappe et et au peuple des Etats-Unis tout entier auquel nous sommes fidèlement liés dans la détresse comme nous l'étions à l'heure de ses victoires.

Le 26 novembre un requiem solennel fut chanté à la mémoire du Président John F. Kennedy par Mgr Jean Hengen, Vicaire Général, en la Cathédrale de Luxembourg. (Monseigneur l'Evêque Léon Lommel séjournant à Rome où se déroule le Concile du Vatican.) Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg assistèrent à ce requiem.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à ce service religieux on remarquait l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg et Madame William R. Rivkin, entourés des membres de l'Ambassade, les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, les représentants de la Haute Autorité de la CECA et des autres institutions européennes à Luxembourg, le Président honoraire et le Président de la Chambre des Députés, le Président et plusieurs membres du Gouvernement, des Conseillers de Gouvernement, d'importantes délégations du Conseil d'Etat, de la Cour Supérieure de Justice et de la Chambre des Députés, les Chefs des Administrations de l'Etat, les Officiers de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, les représentants de l'administration communale de la Ville de Luxembourg, le Comité et les membres de l'« American-Luxembourg Society », du « American Womens Club » et du « Young American Club ».

Une importante délégation de l'Armée et de l'Aviation des Etats-Unis d'Amérique en Europe prit également part à ce service religieux, de même qu'une très importante foule qui occupait la cathédrale jusqu'à la dernière place. L'émouvante cérémonie religieuse fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois.

Ajoutons ici que l'« American Luxembourg-Society » fit célébrer une messe de Requiem à la mémoire du Président John F. Kennedy, le 28 novembre à la Cathédrale de Luxembourg, en présence de S. Exc. M. l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique et Mrs. William R. Rivkin, des membres de l'Ambassade à Luxembourg, de M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, de nombreuses autres personnalités, des Présidents honoraires, du Président et des membres de l'American-Luxembourg Society ainsi que de très nombreux amis des Etats-Unis à Luxembourg.

A l'issue de ce service religieux célébré par M. le Curé-doyen Jacques Schmit, l'American-Luxembourg Society et le Young American Club déposèrent deux couronnes de fleurs au cimetière militaire américain de Hamm.

Les obsèques du Président J. F. Kennedy eurent lieu à Washington le 25 novembre en présence de très nombreux Chefs d'Etat, de Premiers Ministres et de Ministres des Affaires Etrangères venus du monde entier.

Le Luxembourg était représenté aux funérailles du Président des Etats-Unis d'Amérique par Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, et M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Au télégramme de condoléance que M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois avait envoyé à M. Lyndon B. Johnson, Président des Etats-Unis d'Amérique, celui-ci répondit par le télégramme suivant :

« For myself and for the people of the United States I express sincere appreciation for your very kind and thoughtful message of condolence on the death of President Kennedy. This is a tragic time for all of us, but it is also a moment of rededication to the great causes of peace and freedom. And, having just returned from Luxembourg I know that we can count on you and the people of Luxembourg in pursuit of this great cause. »

Le 26 novembre la Chambre des Députés luxembourgeois se réunissait sous la présidence de M. Joseph Bech. Dès le début de la séance les membres de la Chambre écoutèrent debout l'éloge funèbre prononcé par M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés. Après une minute de recueillement à la mémoire du Président Kennedy la séance fut levée par M. Joseph Bech en signe de deuil.

Nous reproduisons ci-après la courte allocution prononcée devant la Chambre des Députés par M. le Président Joseph Bech :

« Mes chers Collègues,

La disparition tragique du Président Kennedy a plongé le monde, bouleversé et inquiet, dans une douloureuse stupeur.

Le vide créé par la balle de l'assassin est immense.

Du même coup qu'elle a cruellement brisé un foyer heureux, elle a abattu l'homme le plus puissant de l'Occident qui portait une grande partie de la responsabilité des destinées de l'humanité et de chacun de nous.

Hautement conscient de son devoir et de sa redoutable tâche, le Président Kennedy a mené le combat le plus généreux et le plus courageux pour établir, par delà les frontières et les races, la liberté, l'égalité et la paix entre les peuples et les hommes.

Le respect, l'affection et la gratitude de tous entourent sa mémoire.

Avec les hommes de bonne volonté du monde entier notre peuple compatit avec la douleur des siens et de ses compatriotes.

A sa famille et au peuple américain, ami de notre pays comme l'a été son grand Président, j'exprime la sympathie profondément attristée du Parlement et du peuple luxembourgeois.

Je vous prie, Messieurs, de vous recueillir pour honorer la mémoire du Président martyr. »

Au début de la séance du 2 décembre du Conseil communal de la Ville de Luxembourg, M. Emile

Hamilius, Bourgmestre de Luxembourg, rendit également hommage au Président J. F. Kennedy en ces termes :

« Messieurs et chers Collègues,

Avant de passer à l'ordre du jour de la présente séance permettez-moi de rendre, au nom de vous tous, un hommage à la mémoire d'un homme, qui, il y a onze jours, a été assassiné dans les circonstances tragiques que nous connaissons — à la mémoire du Président John Fitzgerald Kennedy.

A l'indicible horreur qu'éprouva le monde civilisé à l'annonce de cet attentat monstrueux viennent s'ajouter aujourd'hui un sentiment de désarroi et la conscience du vide immense qu'a laissé la disparition du plus courageux et du plus habile des défenseurs de la liberté et de la paix, du plus farouche des adversaires de toutes les violences, de toutes les intolérances et tous les fanatismes.

En ces jours de deuil mondial notre sympathie et nos pensées émues vont à la famille Kennedy, nos sentiments d'amitiés fraternelle à la grande et généreuse nation américaine. Nos vœux les plus ardents accompagnent le Président Lyndon Johnson qui a repris avec tant de courage et de noblesse le flambeau allumé par son prédécesseur et qui ne laissera pas s'éteindre cette lumière vers laquelle convergeaient tous nos espoirs de paix, de liberté et de justice.

Messieurs, afin de perpétuer, dans notre cité, la mémoire d'un grand homme le Collège Echevinal a décidé que l'une des artères de la nouvelle agglomération prévue au Kirchberg portera le nom de John Fitzgerald Kennedy, Président des Etats-Unis d'Amérique. »

La séance du Conseil communal fut ensuite suspendue pour quelques instants en signe de deuil.

Ajoutons pour terminer qu'à l'occasion du décès du Président John F. Kennedy des listes d'inscription étaient déposées à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg. Nous reproduisons ici le texte d'un message de remerciements publié par l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg à l'intention du peuple luxembourgeois :

Au nom du Gouvernement et du peuple américain, l'Ambassade des Etats-Unis, profondément touchée par les nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion de la disparition tragique du Président John F. Kennedy, présente ses remerciements émus au peuple luxembourgeois.

Rien ne pourrait mieux témoigner de la part prise par les Luxembourgeois à la douleur causée à leurs amis américains par la perte cruelle qui les frappe que les centaines de lettres, cartes et télégrammes reçus à l'Ambassade ainsi que les milliers de signatures apposées sur les listes d'inscription. La certitude de ne pas se savoir seuls en cette heure douloureuse est une source de consolation et un encouragement pour tous les Américains.

*Ambassade des Etats-Unis d'Amérique*

## Visite officielle à Luxembourg du Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique et de Mrs. Johnson

Le 4 novembre 1963 le Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique Mr. Lyndon B. Johnson a fait une visite officielle à Luxembourg.

En fin de matinée l'avion du Vice-Président Johnson qui était accompagné de Mrs. Johnson atterrit à l'aéroport de Luxembourg, venant directement des Etats-Unis d'Amérique. A sa descente d'avion le Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique fut salué par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, MM. Pierre Guill et Joseph Petit, Conseillers de Gouvernement au Ministère d'Etat et M. A. Philippe, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Etrangères.

Après que M. le Ministre d'Etat eut présenté les personnalités luxembourgeoises au Vice-Président et à Madame Johnson, la musique du Corps de la Garde grand-ducale exécuta les hymnes nationaux américains et luxembourgeois M<sup>lle</sup> Elisabeth Werner, fille du Président du Gouvernement luxembourgeois, remit des fleurs à Mrs. Johnson, et la foule acclamait les hôtes américains.

Le Vice-Président des Etats-Unis et M. Werner, passèrent ensuite en revue le détachement d'honneur de la Garde grand-ducale. M. le Ministre d'Etat salua l'hôte de Luxembourg en ces termes :

« Mr. Vice President,

It is an outstanding privilege for me to bid you the hearty welcome of the people of Luxembourg upon your arrival in the country. Your visit is a memorable event and one more link in the long chain of testimonies of friendship and mutual goodwill between the United States of America and Luxembourg. The recent State visit of Her Royal Highness the Grand Duchess to Washington gave proof of the friendly interest and high regard of the President and the people of the United States for the endeavors and achievements of one of their smallest partners. It is my fervent wish that your short stay in Luxembourg may convince you once more that the people of Luxembourg take the deepest interest in the inspiring performances of your great nation in every field. They continue to value at the highest price the efforts, strains and burdens assumed by the United States of America for the maintenance of peace and freedom throughout the world.

Year by year, especially since World War II, thousands and thousands of Americans are passing through this country. They are coming here for various reasons, either to commemorate with the grateful Luxembourgers the sacrifice of the American soldiers who twice defended and liberated our territory, either to explore as tourists the charming valleys and slopes of this land or to develop a new

flow of trade and production. So every day brings us closer together and reminds us of the solidarity of our destinies. We consider that the full meaning of the visit of the Vice President of the United States is the reaffirmation of this solidarity in every field.

From Luxembourg you are supposed to continue your trip to the Hague and to Brussels. May I consider your visit to the Benelux countries also as a tribute to the political work of these three countries as pioneers of the movement towards an integrated Europe, a goal to which we remain firmly devoted. You are landing Mr. Vice President, in the heart of Europe, in a city which is proud to accommodate the first European community, that of Coal and Steel.

We thank you again for accepting our invitation. We are especially pleased and honored that Mrs. Johnson has joined you on your visit to Luxembourg and we extend to her and to those who came with you our most sympathetic welcome.

May you enjoy your stay here and may you remember it as a truly human and friendly experience ! »

Voici la traduction en langue française de l'adresse de bienvenue prononcée par M. le Ministre d'Etat :

Monsieur le Vice-Président,

C'est un insigne honneur pour moi de vous souhaiter au nom du peuple luxembourgeois à votre arrivée dans notre pays une très cordiale bienvenue. Votre visite est un événement mémorable. Elle constitue un lien de plus dans la longue chaîne des témoignages d'amitié et de compréhension réciproque entre les Etats-Unis d'Amérique et le Luxembourg. La récente visite d'Etat de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à Washington fut une nouvelle preuve de l'amical intérêt et de la haute considération du Président et du peuple des Etats-Unis pour les efforts et les succès d'un de leurs plus petits partenaires. J'ai le fervent désir que votre bref séjour à Luxembourg puisse vous convaincre une fois de plus que le peuple du Luxembourg observe avec enthousiasme les brillantes réalisations de votre grande nation dans tous les domaines. Il continue d'apprécier avec la plus haute considération les initiatives, les efforts et aussi les charges assumés par les Etats-Unis d'Amérique pour le maintien de la paix et de la liberté à travers le monde.

Année par année et plus spécialement depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, des milliers et des milliers d'Américains passent par notre pays. Ils y viennent pour différentes raisons. Les uns pour se recueillir avec les Luxembourgeois reconnaissants sur les tombes des soldats américains qui ont deux fois sacrifié leur vie pour la défense et la libération de notre territoire. Les autres viennent en touristes visiter nos sites variés, d'autres encore pour inau-



gurer un nouveau courant commercial et industriel. Ainsi, chaque jour nous rapproche davantage et nous rappelle la solidarité de nos destinées communes. Nous considérons que la véritable signification de la visite du Vice-Président des Etats-Unis est de réaffirmer cette solidarité dans tous les secteurs.

De Luxembourg, il est prévu que vous poursuivrez votre voyage vers La Haye et Bruxelles. Qu'il me soit permis de penser que votre visite aux trois pays du Benelux constitue également un hommage à l'œuvre politique de ces trois pays qui sont à l'avant-garde en vue de l'institution d'une Europe intégrée, un but auquel nous restons profondément attachés. Vous arrivez, Monsieur le Vice-Président, au cœur de l'Europe, dans une ville qui est fière d'héberger dans ses murs la première Communauté Européenne, celle du Charbon et de l'Acier.

Nous vous remercions à nouveau d'avoir bien voulu accepter notre invitation. Nous nous réjouissons tout particulièrement et nous en sommes très honorés de ce que Madame Johnson ait bien voulu consentir à être à vos côtés lors de votre visite à Luxembourg et nous lui exprimons ainsi qu'aux personnalités qui vous accompagnent une chaleureuse bienvenue.

Puisse votre séjour à Luxembourg être très agréable et puisse-t-il se graver dans votre mémoire comme une expérience amicale et profondément humaine.

Voici le texte de la réponse de M. le Vice-Président Johnson :

« Thank you Mr. Prime Minister, for the warmth of your welcome.

We in the United States were highly honored by the visit of your Grand Duchess earlier this year. Her graciousness and charm won us all. I am especially glad that by her visit to our country — and by this visit to your country — we can in this year of Luxembourg's One Thousandth Anniversary reaffirm the ties of friendship between our two nations.

Luxembourg's history was eight centuries old when the United States were established. Yet, our common concern today lies not in the thousand years of history on which you look back so proudly, but in the new millennium on which you are embarking.

Luxembourg — and your neighbors, Holland, Belgium — are in the vanguard of the New Europe. Your unity in Benelux showed the way for the larger communities which followed: The Coal and Steel Community, European Atomic Energy Community, European Economic Community, and others. We approve, admire and applaud your responsible efforts and responsible influence for such unity.

In this Twentieth Century, the American people have committed their strength, their resources and their lives to support the abiding conviction that the destiny of freedom throughout the world rests upon the unity and partnership of the interdependent Atlantic nations. Today, a uniting Europe offers the promise that such partnership can and will be achieved.

In the movement toward unity and partnership, we now face old obstacles as well as new opportunities. But, because of the efforts which have been made, we approach these tasks with new means and new will to master them. We remain realistic — but realism itself permits only optimism toward the future.

It is in the confidence that a new period of great and constructive progress is near at hand for the Atlantic partnership that I have come on this purposeful mission to your country and your neighbors. With me, I bring the warm friendship of the American people and the greetings and personal good wishes of the President of the United States, John F. Kennedy. »

Nous reproduisons ci-après une traduction en langue française de la réponse du Vice-Président Johnson :

« Je vous remercie, Monsieur le Premier Ministre, de la chaleur de votre accueil.

Les Etats-Unis ont été très honorés de recevoir il y a quelques mois la visite de la Grande-Duchesse de Luxembourg. Nous avons tous été conquis par son affabilité et son charme. Je suis particulièrement heureux que par sa visite à notre pays — et par la visite que je fais au vôtre — nous puissions en cette année du millième anniversaire du Luxembourg réaffirmer les liens d'amitié qui existent entre nos deux pays.

L'histoire du Luxembourg comptait déjà huit siècles quand furent créés les Etats-Unis — cependant notre intérêt commun ne réside pas aujourd'hui dans les mille ans d'histoire vers lesquels vous vous tournez avec une si juste fierté, mais dans la nouvelle ère que vous abordez.

Le Luxembourg — et vos voisins, la Hollande, la Belgique, — sont à l'avant-garde de la nouvelle Europe. Votre unité réalisée dans le cadre du Benelux a ouvert la voie aux communautés plus larges qui ont suivi: la Communauté Charbon-Acier, l'Euratom, la Communauté Européenne, et d'autres. Nous approuvons et nous admirons vos efforts cohérents en faveur de cette unité et l'influence qui a été la vôtre, et nous y applaudissons.

En ce XX<sup>e</sup> siècle, les Américains ont engagé leur force, leurs ressources et leurs vies pour soutenir leur conviction immuable que le destin de la liberté dans le monde entier repose sur l'unité et l'association des nations atlantiques interdépendantes. Aujourd'hui, une Europe qui s'unit apporte la promesse qu'une telle association peut être réalisée et qu'elle le sera.

Sur la route, vers l'unité et l'association, nous avons maintenant à faire face à des obstacles anciens comme à de nouvelles occasions d'agir, mais grâce aux efforts qui ont été faits, nous abordons ses tâches avec de nouveaux moyens et une nouvelle volonté de les dominer. Nous demeurons réalistes — mais le réalisme lui-même n'autorise que l'optimisme pour l'avenir.

C'est confiant qu'une nouvelle période marquée par des progrès importants et constructifs est près de

s'ouvrir pour l'Association Atlantique que je suis venu accomplir cette mission, qui prend tout son sens, dans notre pays et chez vos voisins. Je vous apporte la chaleureuse amitié du peuple américain ainsi que le salut personnel et les meilleurs vœux du Président des Etats-Unis, John F. Kennedy. »

Avant de prendre place dans la voiture à côté de M. le Ministre d'Etat pour gagner la Capitale, le Vice-Président des Etats-Unis, sous les ovations de la foule, accourue à l'aéroport, serra d'innombrables mains qui se tendaient vers lui.

Sur le parcours emprunté par le cortège des voitures officielles, entourées d'une escorte d'honneur motorisée de la Gendarmerie, une nombreuse foule saluait le Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique. A l'entrée de la Ville de Luxembourg des banderoles portant l'inscription « Welcome to Luxembourg Mr. Vice President » étaient tendues au-dessus de la rue où passait le cortège. De nombreuses maisons de particuliers et les bâtiments publics étaient pavoisés aux couleurs américaines et luxembourgeoises. De nombreux jeunes gens portaient également des pancartes avec des inscriptions de bienvenue. Une foule très dense se serrait le long des artères principales empruntées par les voitures officielles et à cent mètres du Ministère d'Etat, où la foule était particulièrement importante, le Vice-Président Johnson, accompagné de M. le Ministre d'Etat Pierre Werner, descendit de la voiture pour gagner le Ministère d'Etat à pied. Ici également le Vice-Président Johnson fut très chaleureusement applaudi par la population et il serra longuement les mains tendues vers lui.

Le Vice-Président Johnson eut ensuite une entrevue au Ministère d'Etat avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. Au cours de cet entretien furent évoqués quelques-uns des problèmes qui se posent aux Etats-Unis et à l'Europe au sujet de la collaboration réciproque et celle avec le tiers-monde.

A l'issue de ces entretiens le Vice-Président des Etats-Unis accompagné du Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, se rendit au Monument du Souvenir où il déposa une couronne de fleurs. Les honneurs militaires y furent rendus par un détachement de la Garde grand-ducale avec musique et drapeau de l'Armée. Cette cérémonie fut clôturée par l'exécution de la Sonnerie aux Morts.

Vers 13 heures le Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique fut reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse. Ensuite Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince offrirent un déjeuner en l'honneur du Vice-Président des Etats-Unis et de Mrs. Lyndon B. Johnson.

A ce déjeuner prirent part en outre, du côté américain, l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg et Mrs. William R. Rivkin ainsi que les membres de la Suite du Vice-Président Johnson.

Parmi les invités luxembourgeois figuraient le Président de la Chambre des Députés, le Président et le Vice-Président du Gouvernement, le Président

du Conseil d'Etat, le Président de la Cour Supérieure de Justice et la Suite de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince.

Le menu était le suivant :

Timbale de Fruits de Mer  
Cœur de Charolais à la Bouquetière  
Fonds d'Artichauts Mascotte  
Bombe Suchard  
Fruits

Au cours de l'après-midi le Vice-Président Johnson accompagné de l'Ambassadeur Tuthill, fit une visite auprès de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Dans la soirée le Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique et Mrs. Johnson étaient les hôtes à diner du Gouvernement luxembourgeois au Ministère des Affaires Etrangères.

A ce diner assistèrent, outre l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, le Président, le Vice-Président et les membres du Gouvernement luxembourgeois, les Présidents des partis politiques luxembourgeois, plusieurs hauts fonctionnaires du Ministère d'Etat et du Ministère des Affaires Etrangères et les Présidents des Chambres professionnelles.

Le menu était le suivant :

Langouste à la Festival  
Real Turtle  
Selle de Chevreuil à la Hawaïenne  
Bombe Aiglon  
Friandises

Au cours de ce diner des toastes furent échangés par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Lyndon B. Johnson, Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique.

Voici le texte du discours de M. le Ministre d'Etat Pierre Werner en langue anglaise et en langue française :

« Mr. Vice President,  
Mrs. Johnson,  
Your Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

After having visited in recent years about 30 countries in all the parts of the world, the Vice President of the United States of America and Mrs. Johnson have honored to-day Luxembourg, by including this country into their schedule of visits. I know that the purpose of your good-will tours is not only to discover new aspects and new beauties of our colorful and diversified world, but above all to test and to strengthen the ties which economic and military interdependence have created between nations, especially between those on either side of the Atlantic ocean.

I hope, Mr. Vice President, that you could feel to-day what is the special character, the peculiar tint of the warm friendship of the Luxembourgers towards the United States of America and the kind of a partner, our small national community, represents for a federated nation which has the size of a continent.

This feeling is made of gratitude for the role your nation played in two world wars.

In a more direct personal field, it springs from the memories of thousands of emigrants to the United States of America in the last century, with all their diverse fates, failures and successes, the inspiring landscapes and imaginative vision of your far off land brought to us in samples and fragments by the movies and modern American literature.

It flows also from the truly democratic straightforward spirit, which is the basic feature of our national character and which in spite of distance and discrepancies in history and origin, makes that Luxembourgers get along very well in your country as Americans feel at home, I have been told so often, in the Grand Duchy. The democratic way of thinking and acting extends beyond the individuals to the nations, to the world of free and sovereign states, President Kennedy once advocated. It is the regard, which among others, your great nation gives to our sovereignty, which enables us to feel useful in the international politics, not as a factor of power or strength, but as a witness of the existence of a legal order, and in many instances, as an independent and unprejudiced but unobtrusive observer.

We follow with sympathy and confidence the aims of the United States of America to consolidate world peace without exposing the free world to undue risks. We consider that it is necessary to build a strong and coherent European Market while pursuing a policy of free trade with the world, according to the best tradition of the Benelux countries. Of course, when you have to reconcile such apparently divergent aims, the balance may from time to time swing in this or that direction. Here discussion sets in. Difficulties have to be overcome, understanding has to be shown for the points of view of each partner, and finally solutions have to be sought in the spirit of friends and partners. After all that is what we are : friends and partners who know that the degree of prosperity of any nation depends on the intensity of trade and exchange of goods with others.

We are proud and grateful that you have found time to come to Luxembourg and we are especially pleased that Mrs. Johnson came with you. We know that she is an exquisite partner to your duties. We understand also that your native state is one which is reputed for its clear-cut personality and strong will of life.

We wish you good luck in your future undertakings and hope that from time to time the memory of your short Luxembourg visit will recall pleasant hours and new friends.

We ask you also to convey to President Kennedy the expression of our respectful and cordial regards.

I raise my glass to the Vice President, to Mrs. Johnson, to their family and to the everlasting friendship between the United States of America and Luxembourg ! »

\*

Monsieur le Vice-Président,  
Madame,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Après avoir visité au cours des dernières années environ trente pays différents dans toutes les parties du monde, le Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique et Mrs. Johnson honorent aujourd'hui de leur visite Luxembourg qu'ils ont bien voulu englober dans le programme de leurs visites officielles.

Je sais que le but de votre tournée de « bonne volonté » n'est pas seulement de découvrir de nouveaux aspects, de nouvelles beautés de notre monde coloré et multiple, mais avant tout de vérifier et de renforcer les liens que l'interdépendance économique et militaire a créés parmi les nations, spécialement parmi celles des deux côtés de l'Atlantique.

J'espère, Monsieur le Vice-Président que vous avez pu vous rendre compte du caractère spécial, de la nuance particulière de la chaleureuse amitié des Luxembourgeois vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique et que vous avez pu connaître le partenaire qu'est notre petite communauté nationale pour votre grande nation qui habite un territoire dont les proportions sont celles d'un continent.

Nos sentiments de gratitude sont inspirés par le rôle que votre Nation a joué pendant les deux guerres mondiales.

Dans le domaine plus personnel et plus individuel, ce sentiment se nourrit du souvenir des milliers d'émigrés aux Etats-Unis du siècle passé, de leur destinée diverse faite d'échecs et de succès, au milieu de paysages enthousiasmants et pleins de mystère de votre pays si éloigné mais dont, pour les fragments au moins, le cinéma et la littérature moderne nous ont apporté une description plus concrète.

Notre sympathie vis-à-vis des Etats-Unis a encore comme fondement l'esprit de démocratie et de franchise qui est un trait essentiel de notre caractère national comme il est un trait du caractère de votre peuple en dépit de la distance et des différences qui existent dans notre histoire et nos origines mutuelles. Il fait que les Luxembourgeois se sentent à l'aise dans votre pays tout comme les Américains se sentent chez eux dans le Grand-Duché, à en croire ce qu'on m'a rapporté si souvent dans les derniers temps.

La façon démocratique de penser et d'agir s'étend des individus aux nations vers les Etats libres et souverains, tel que l'a affirmé un jour le Président Kennedy.

C'est le respect de votre grande Nation vis-à-vis de notre souveraineté qui nous permet de nous sentir utile en matière de politique internationale où nous ne sommes pas un facteur de puissance ou de force, mais un témoin de l'existence d'un ordre légal et, en de nombreuses occasions, comme un observateur indépendant, sans préjugé et discret.

C'est avec sympathie et confiance que nous suivons les efforts déployés par les Etats-Unis d'Amérique pour consolider la paix mondiale sans exposer le monde libre à des risques exagérés. Nous pensons qu'il est nécessaire de construire un Marché Com-

mun européen fort et uni tout en poursuivant une politique de libre échange avec le monde selon la meilleure tradition des pays de Benelux. Evidemment, lorsqu'on doit concilier des buts apparemment aussi divergents, il se peut qu'à certains moments, la balance penche dans des directions différentes. C'est alors que doit s'ouvrir la discussion. Il s'agit alors d'éliminer les difficultés et chacun doit faire preuve de compréhension à l'égard des points de vues de l'autre partenaire et finalement des solutions doivent être recherchées entre partenaires dans un esprit amical. Car voilà ce que nous sommes en dernière instance : des amis et des partenaires qui savent que le degré de prospérité de chaque nation dépend de l'intensité des échanges commerciaux avec les autres.

Nous sommes fiers et reconnaissants que vous ayez trouvé le temps de venir à Luxembourg et nous sommes particulièrement heureux que Mrs. Johnson soit venue avec vous. Nous savons qu'elle vous aide avec beaucoup de distinction dans l'accomplissement des devoirs de votre charge.

L'Etat américain dont vous êtes le fils, se distingue par la grande réputation qu'il a de sa personnalité bien définie et originale et sa forte volonté de vivre.

Nous vous prions également de transmettre au Président Kennedy nos salutations respectueuses et cordiales.

Je lève mon verre au Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique, à Mrs. Johnson, à leur famille et à l'amitié permanente entre les Etats-Unis d'Amérique et le Luxembourg. »

Nous reproduisons, également en langue anglaise et en langue française, le texte de l'allocution prononcée ensuite par le Vice-Président des Etats-Unis :

« Mr. Prime Minister,  
distinguished guests :

Last May I had the pleasure of joining President Kennedy in welcoming your Grand Duchess to Washington. Others in this room who accompanied her, I am sure, can bear witness that here warmth, charm and dignified simplicity won the hearts of Americans wherever she went. President Kennedy, during her visit noted the respect and love in which the people of Luxembourg have so long held their sovereign. I wish only to add that her visit caused unnumbered Americans to join their Luxembourg friends and allies in permanent affection for Her Royal Highness.

In addition to our high esteem for the Grand Duchess, I should like to stress the regard in which my countrymen hold her country.

During the post-war years we watched with sympathy and admiration your rebuilding of your war-damaged country. The size of your labors and the extent of your achievements are obvious to the visitor today. In my short visit here I have been struck by the beauty of your countryside and the prosperity of your people. Speaking for all Americans, I want to extend our heartiest congratulations to you for the notable accomplishments you have made.

I have been equally pleased to note at every turn here in Luxembourg the fondness your citizens feel for the United States. We have shared together moments of history — both bitter and sweet — during this century. On the basis of our mutual respect and friendship I am confident the future will bear as eloquent a testimony to our ability to work and progress together as have the years past.

Ladies and Gentlemen, I propose a toast to the people of Luxembourg and their beloved sovereign, Grand Duchess Charlotte. »

\*

« Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames, Messieurs,

En mai dernier, j'ai eu le plaisir de me joindre au Président Kennedy pour accueillir à Washington la Grande-Duchesse de Luxembourg. D'autres, qui l'accompagnaient et qui sont dans cette salle, pourraient, j'en suis sûr, témoigner que sa cordialité, son charme et sa simplicité pleine de dignité ont conquis le cœur des Américains partout où Elle est allée. Le Président Kennedy, au cours de sa visite, a rappelé le respect et l'amour que le peuple du Luxembourg porte depuis si longtemps à sa souveraine. Je voudrais seulement ajouter que la visite de la Grande-Duchesse a donné à d'innombrables Américains l'occasion de s'unir à leurs amis et alliés luxembourgeois dans un sentiment permanent d'affection pour Son Altesse Royale.

Outre la haute estime en laquelle nous tenons Madame la Grande-Duchesse, je voudrais aussi souligner la considération qu'ont mes compatriotes pour le Luxembourg.

Au cours des années qui ont suivi la guerre, nous avons observé avec sympathie et admiration la façon dont vous reconstruisiez votre pays ravagé par la guerre. L'ampleur de vos tâches et l'étendue de vos réalisations sont évidentes aux yeux des visiteurs d'aujourd'hui. Au cours de mon court séjour ici, j'ai été frappé par la beauté de vos régions et la prospérité de votre peuple. Au nom de tous les Américains, je veux vous adresser nos félicitations les plus chaleureuses pour les choses remarquables que vous avez accomplies.

J'ai été également heureux de constater à chaque instant, ici, à Luxembourg, l'affection de vos concitoyens pour les Etats-Unis. Nous avons, au cours de ce siècle, traversé ensemble des heures historiques, à la fois amères et douces. M'appuyant sur notre respect et notre amitié réciproques, j'ai confiance que l'avenir portera un témoignage aussi éloquent de notre capacité de travailler et de progresser ensemble que ne l'ont fait les années passées.

Mesdames, Messieurs, je lève mon verre au peuple du Luxembourg et à sa souveraine bien-aimée, la Grande-Duchesse Charlotte. »

Le 5 novembre tôt dans la matinée le cortège des voitures officielles quitta Luxembourg en direction du cimetière militaire américain de Hamm en traversant les artères principales de la capitale.

Devant la gare de Luxembourg, où une foule dense était massée pour saluer le Vice-Président des Etats-Unis au moment de son départ, M. Johnson fit arrêter sa voiture pour aller serrer la main des habitants qui l'ovationnaient chaleureusement.

Au cours d'une courte et émouvante cérémonie au cimetière militaire américain de Hamm, le Vice-Président Johnson qui était accompagné de M. le Ministre d'Etat Pierre Werner et de l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, déposa une gerbe de fleurs sur la dalle du Mémorial de Hamm. Les honneurs militaires furent rendus par un détachement de soldats américains de la « 4th Logistical Command » du quartier général de Verdun.

Le Vice-Président des Etats-Unis se fit ensuite expliquer le cimetière américain qu'il visita brièvement. Ajoutons ici que le Vice-Président Johnson, qui est né au Texas, déposa également une gerbe de fleurs sur la tombe de deux soldats américains nés au Texas et enterrés au cimetière de Hamm.

Après cette cérémonie le cortège officiel se dirigea vers l'aéroport de Luxembourg où se déroula la cérémonie du départ.

Après l'évocation des hymnes américain et luxembourgeois le Vice-Président Johnson serra longuement la main à M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et à M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, avant de monter avec Mrs. Johnson à bord de son avion qui décolla vers 10 heures 30 en direction de La Haye.

De La Haye le Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique adressa le télégramme suivant à M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement :

« Mr. Prime Minister. Mrs Johnson and I deeply appreciated the gracious hospitality shown to us by you, your government and the people of Luxembourg. It was a great satisfaction to us to reaffirm anew the warm feelings that unite our two countries. I am certain that our conversations will further add to strengthening the friendly relations between our countries. »

Lyndon B. Johnson

\*

Monsieur le Premier Ministre,

Mrs. Johnson et moi avons profondément apprécié l'obligeante hospitalité qui nous a été offerte par vous-même, votre Gouvernement et le peuple de Luxembourg. Nous avons eu la grande satisfaction de pouvoir constater à nouveau l'existence des sentiments chaleureux qui unissent nos deux pays. Je suis persuadé que nos entretiens contribueront à renforcer encore davantage les relations amicales entre nos deux pays.

Lyndon B. Johnson

Nous reproduisons également ci-dessous le texte du télégramme adressé de La Haye par le Vice-Président Johnson à Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince.

« Your Royal Highness please accept the heartfelt thanks of Mrs. Johnson and myself for the gracious hospitality of you and Prince Felix during our visit to Luxembourg. In addition to the opportunity is afforded us to reaffirm the bonds between your country and mine. Mrs. Johnson and I were gratified that our trip gave us the occasion to tell your countrymen of the success of your recent State visit to the United States. Mrs. Johnson and I are genuinely grateful to you and the people of Luxembourg for the sincerity and warmth of the reception given us. »

Lyndon B. Johnson

Voici le texte du télégramme de réponse adressé par S.A.R. Madame la Grande-Duchesse au Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique :

« The Prince and I send you, Mr. Vice President, our most heartfelt thanks for your kind message. Your successful visit to our country will strengthen the bonds of friendship which existed between our people for many years. May we add our warmest thanks for the beautiful gifts you so kindly brought us. They will always be a pleasant reminder of your too short stay in Luxembourg. My husband joins me in sending you and Mrs. Johnson our very best wishes. »

Charlotte

## Le Voyage officiel en Grande-Bretagne de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

C'est sur invitation du Gouvernement britannique que Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois, s'est rendu à Londres le 10 novembre 1963. Il a séjourné en Angleterre comme hôte du Gouvernement britannique jusqu'au 16 novembre 1963. A ce voyage il était accompagné de Madame Werner et de Monsieur Joseph Petit, Conseiller de Gouvernement.

A son arrivée à la gare de Victoria Station il fut accueilli par lord Carrington, Ministre sans portefeuille, par l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg, Mr. Geoffrey Aldington et Mrs. Aldington et par l'Ambassadeur du Luxembourg à Londres, Monsieur André J. Clasen et Madame Clasen.

Dès son arrivée Monsieur Werner se rendit au Buckingham Palace et à Clarence House pour y signer le livre des visiteurs. L'après-midi de cette première journée était consacrée ensuite à des entrevues que Monsieur Werner eut avec le Président du Gouvernement britannique et le Ministre des Affaires Etrangères.

L'entrevue avec le Premier Ministre Sir Alec Douglas Home prévue pour 15,15 heures eut lieu dans l'historique et célèbre demeure du Premier Ministre de Grande-Bretagne, au 10 Downing Street. Au cours de cette entrevue les deux Ministres procédèrent à un large échange de vues concernant la situation politique en Europe et la coopération des Gouvernements des pays membres de l'Union Européenne Occidentale, concernant la coopération du Gouvernement britannique avec les six Gouvernements des pays membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et de la Communauté Economique Européenne.

L'échange de vues avec Monsieur Werner fut le premier que Sir Alec Douglas Home a eu avec un homme politique étranger depuis qu'il a été récemment nommé Premier Ministre de Grande-Bretagne en remplacement de Monsieur Harold Mac Millan. Les entretiens se déroulèrent dans une atmosphère très cordiale.

Après l'entrevue avec Sir Douglas Home Monsieur Pierre Werner se rendit au Foreign Office où il eut un long entretien avec Monsieur H. C. Butler, Ministre des Affaires Etrangères de Grande-Bretagne. Au cours de leur conversation les Ministres évoquèrent spécialement la récente conférence des Ministres des Affaires Etrangères des pays membres de l' U. E. O. à La Haye et l'attitude prise par le Gouvernement luxembourgeois dans les problèmes actuels européens et atlantiques.

Cet entretien, tout comme le précédent entretien avec le Premier Ministre, Sir Alec Douglas Home, dura presque une heure et était également empreint d'une réelle cordialité.

Le soir de cette journée du 11 novembre Monsieur et Madame Werner assistèrent à Guildhall, l'historique centre de la vie municipale de Londres, à un banquet que le Bourgmestre de Londres, Lord Mayor Alderman C. James Harman et la Lady Mayoress ont donné. Ce traditionnel banquet, qui marque la passation des pouvoirs du Lord Mayor à son successeur, est un des principaux événements à la fois politique et mondain de l'année. Au cours de ce banquet d'ailleurs le Premier Ministre Sir Alec Douglas Home prit la parole pour un discours au cours duquel il définit la politique de son Gouvernement à court et à long terme.

Le mardi 12 novembre Monsieur Pierre Werner fut reçu en sa qualité de Ministre des Finances par le Chancelier de l'Echiquier Sir Reginald Maudeling. Cet entretien fut complété par un exposé que fit un haut fonctionnaire du Département des Finances, Mr. R. W. B. Clarke C.B., O.B.E., sur l'organisation de la gestion de la Treasury et de l'administration financière dans le Royaume-Uni et notamment sur les passages afférents du Plowden Report : « Formulation of Economic Policy. »

Après ces entrevues Monsieur et Madame Werner donnèrent à l'Hôtel Claridges un déjeuner en l'honneur des membres du Gouvernement anglais. Y assistèrent Messieurs les Ministres R. A. Butler, F. Erroll, Minister of Power Edward Heath, President of the Board of Trade, le Rt. Hon. J. Boyd-Carpenter, Chief Secretary to the Treasury et Lord Carrington, Ministre sans portefeuille, ainsi que des personnalités municipales, parlementaires et diplomatiques.

L'après-midi le Président du Gouvernement luxembourgeois Monsieur Pierre Werner, les Ambassadeurs Aldington et Clasen et le Conseiller de Gouvernement Joseph Petit assistèrent à la solennelle ouverture du Parlement britannique. L'ouverture du House of Commons avait été remise à cette date du 12 novembre en raison des événements qui s'étaient produits récemment au sein du Gouvernement anglais. Au nom du Parlement britannique le Premier Ministre luxembourgeois fut accueilli par Sir Herbert Butcher, Président du groupe anglais de l'Union interparlementaire.

Le soir du même jour le Ministre des Affaires Etrangères et Mrs. R. A. Butler donnèrent à Lancaster House un dîner en l'honneur de Monsieur et Madame Pierre Werner.

La deuxième étape de son voyage officiel en Angleterre mena le Président du Gouvernement luxembourgeois dans les actives cités industrielles et commerciales situées dans le cœur de l'Angleterre : à Coventry et Birmingham. A Coventry Monsieur Werner fut accueilli par les autorités municipales, le bourgmestre Mrs. E. A. Allen et les échevins de la ville. Un groupe de conseillers municipaux et de techniciens administratifs l'accompagnèrent dans les quartiers reconstruits de la célèbre ville martyre, qui, grâce à son extraordinaire vitalité économique, s'est relevée des ruines causées par le bombardement du 14 novembre 1940. Monsieur Werner eut l'occasion de visiter dans le détail le nouveau centre commercial de Coventry, bâti au milieu de l'agglomération dans un style plaisant et rationnel, selon des principes urbanistiques adaptés à notre époque et qui tiennent compte du rapide développement de l'ensemble de la ville. Furent également visités le parking spécial construit au milieu de la cité, le nouveau théâtre et surtout la nouvelle cathédrale de Coventry. C'est sous la conduite du Révérend Joseph Poole que Monsieur et Madame Werner et les personnalités qui les accompagnèrent inspectèrent cette magnifique église qui est un des plus célèbres chefs d'œuvre de l'architecture et de l'art anglais de notre siècle.

Le jeudi 14 novembre Monsieur Werner visita Birmingham, après Londres le centre le plus actif de l'Angleterre. Il y fut reçu par le Président de la Chambre de commerce Mr. L. Hargreaves Beare, et visita sous sa conduite différentes usines parmi lesquelles une usine produisant des équipements électriques l'usine Joseph Lucas (Electrical) Ltd., une usine de produits alimentaires de la célèbre firme Cadbury's ainsi que la grande usine automobile Rover où il fut reçu par le directeur Mr. A. B. Smith. Les centres de production et les instal-

lations sociales servant à la vie des employés et ouvriers de ces firmes sont absolument modernes et conçus selon des principes tout à fait nouveaux.

La visite officielle de Monsieur Werner se termina vendredi le 15 novembre à Cambridge où le Vice-Chancelier de l'Université le Révérend J. S. Boys Smith reçut les hôtes luxembourgeois pour leur montrer ce haut lieu de l'éducation et de la recherche scientifique anglaises.

Une dernière rencontre à Londres avec le Premier Ministre Sir Alec Douglas Home et le Ministre des Affaires Etrangères Mr. R. A. Butler termina vendredi soir le 15 novembre ce mémorable voyage en Angleterre au cours duquel les autorités anglaises eurent l'occasion de montrer à leur hôte luxembourgeois les trois aspects politique, économique et culturel de leur pays. Le principal but et le principal résultat de ce voyage fut non seulement l'établisse-

ment de nouveaux et précieux contacts et liens dans les différents milieux officiels, mais aussi de réaffirmer l'existence des sentiments amicaux et reconnaissants du Luxembourg vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Car c'est ce pays qui, pendant une des plus sombres périodes de notre histoire, entre 1940 et 1945 a hébergé la Souveraine et le Gouvernement du Grand-Duché et qui de cette façon a contribué essentiellement à sauvegarder l'existence politique et l'indépendance de notre pays et a rendu possible sa renaissance d'après guerre. Monsieur Werner eut souvent l'occasion de prendre la parole et de parler des problèmes économiques et politiques de l'heure. Mais c'est cette pensée et ce sentiment vis-à-vis de la Grande-Bretagne que le Président du Gouvernement luxembourgeois exprima aussi au cours du principal discours qu'il fit lors du dîner que le Gouvernement britannique offrit à Lancaster House à Londres en l'honneur de Monsieur et Madame Werner.

## La Visite à Luxembourg du Président du Gouvernement néerlandais et Madame Victor G. M. Marijnen

Le 18 novembre 1963 le Président du Gouvernement néerlandais, accompagné de Mme Victor G. M. Martijnen, fit une visite auprès de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

A 11 heures M. Victor Marijnen, accompagné du Jonkheer Otto Reuchlin, Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg et de M. Josephus Jitta, Secrétaire général adjoint du Ministère des Affaires Générales des Pays-Bas, arriva au Ministère d'Etat, où il eut une entrevue avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à laquelle prit également part M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

A midi le cortège des voitures, entourées d'une escorte de la Gendarmerie, quitta Luxembourg pour Vianden. Là un déjeuner fut offert en l'honneur du Président du Gouvernement néerlandais et de Mme Marijnen par le Ministre d'Etat Président du Gouvernement et Madame Pierre Werner. Parmi les invités à ce déjeuner figuraient outre l'Ambassadeur des Pays-Bas et Madame Reuchlin, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, quelques hauts fonctionnaires et plusieurs membres de la Société Electrique de l'Our.

A l'issue du déjeuner M. Pierre Werner prononça une allocution au cours de laquelle il souligna les liens de profonde amitié qui ont depuis toujours existé entre les Pays-Bas et le Luxembourg.

A l'issue du déjeuner les hôtes néerlandais accompagnés du Ministre d'Etat, du Ministre des Travaux Publics et des représentants de la Société Electrique de l'Our, visitèrent longuement l'usine hydro-électrique de l'Our ainsi que le bassin supérieur du mont St-Nicolas.

En fin d'après-midi le convoi officiel quitta Vianden pour regagner Luxembourg.

Dans la soirée le Président du Gouvernement néerlandais et Madame Marijnen étaient les hôtes à dîner du Gouvernement luxembourgeois au Ministère des Affaires Etrangères. A ce dîner assistèrent, outre Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Madame Pierre Werner, l'Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg et Madame Reuchlin, M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, le Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, le Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire Européenne, les Présidents des partis politiques luxembourgeois et plusieurs hauts fonctionnaires.

Au cours du dîner un toast fut porté par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à Sa Majesté la Reine des Pays-Bas et au peuple néerlandais. M. Victor Marijnen, Président du Gouvernement néerlandais, porta ensuite un toast à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et au peuple luxembourgeois. Puis les deux Chefs de Gouvernement prononcèrent une allocution au cours de laquelle ils soulignèrent l'importance de la collaboration des trois pays membres de l'Union Benelux et la nécessité de la construction d'une Europe unie.

Le 19 novembre M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement alla saluer le Président du Gouvernement néerlandais et Madame Victor Marijnen au moment de leur départ pour La Haye. Les hôtes néerlandais qui retournèrent aux Pays-Bas par la route, furent accompagnés jusqu'à la frontière belge de M. Pierre Guill, Conseiller de Gouvernement, et entourés d'une escorte d'honneur motorisée de la Gendarmerie.

# Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances dépose le projet de budget de l'Etat pour 1964

Le 5 novembre 1963 a eu lieu la séance d'ouverture de la session parlementaire 1963-1964 de la Chambre des Députés.

Cette séance avait été précédée, dans la matinée, d'un service religieux qui fut célébré en l'église St-Michel par M. le Curé-doyen Jacques Schmit, en présence du Président de la Chambre des Députés, du Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et de plusieurs Membres du Gouvernement ainsi que de nombreux parlementaires luxembourgeois.

La séance d'ouverture de la Chambre des Députés eut lieu à 15 heures sous la présidence de M. François Cigrang, doyen d'âge.

En vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés par l'arrêté grand-ducal afférent M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, déclara close la session 1962-1963 et ouverte la nouvelle session 1963-1964.

Il fut ensuite procédé au renouvellement du bureau de la Chambre des Députés. M. Joseph Bech, ancien Président de la Chambre, fut réélu comme Président sous les acclamations des parlementaires.

Voici la composition du nouveau bureau de la Chambre des Députés : Président : M. Joseph Bech; Vice-Présidents : M. Romain Fandel (P.O.S.) et M. Roger Wolter (P.D.); Secrétaires : M. Marcel Fischbach (P.C.S.) et M. Joseph Wohlfahrt (P.O.S.); Secrétaires adjoints : M. André Prost (P.D.) et M. Joseph Herr (P.S.C.).

Les membres des commissions permanentes, de la section centrale et des commissions spéciales furent confirmés dans leur mandat et réélus. Voici la composition des bureaux des trois sections de la Chambre des Députés pour la session de 1963-1964 :

#### Première section :

Président, M. Jean Peusch  
Vice-Président, M. Pierre Schockmel  
Secrétaire, M. Joseph Wohlfahrt.

#### Deuxième section :

Président, M. Pierre Gansen  
Vice-Président, M. Jean Kinsch  
Secrétaire, M. André Prost.

#### Troisième section :

Président, M. Charles Wirtgen  
Vice-Président, M. Georges Hurt  
Secrétaire, M. Thorn.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé ensuite par M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés :

« Mes chers collègues,

Je vous remercie de tout cœur de la marque de confiance que vous avez bien voulu décerner une

fois de plus à votre vieux président. Je me fais en même temps le porte-parole de mes collègues du Bureau, en vous exprimant notre gratitude collective pour l'honneur qui s'attache à la fonction que vous venez de nous confier.

Messieurs,

La session qui vient de s'ouvrir aura devant elle beaucoup de travail et peu de temps.

Un choix judicieux parmi les projets à discuter et à voter s'impose donc nécessairement. Ce sera la tâche de votre commission de travail, en collaboration avec le Gouvernement, d'établir ce choix que la Chambre aura à ratifier.

Cela étant fait, le nombre de séances à consacrer aux discussions budgétaires et aux différents projets de loi seront à fixer. Vu la courte durée de la session toutes nos heures sont précieuses. Pour en tenir compte et pour permettre à la Chambre de siéger le plus possible en séance publique, je soumettrai à la commission de travail des propositions concernant la réunion et le travail des sections et aussi la durée des séances publiques.

Dans d'autres Parlements les votes sur les projets de loi, motions, etc. sont fixés à jour et heure fixe. Nous devrions imiter cette méthode. La Chambre décidera si elle est d'accord avec les mesures que sa commission de travail lui proposera à cet égard.

Quelles qu'elles soient, leur efficacité dépendra toujours de la discipline que les groupes politiques seront décidés et réussiront à faire observer à leurs membres.

Aucune disposition restrictive d'ordre réglementaire ne remplacera la bonne volonté de collaboration volontairement consentie par tous les membres de notre Parlement. La responsabilité de chacun d'entre nous est ainsi engagée. Tous ensemble nous devons aborder notre tâche avec la résolution de faire du travail utile et de nous montrer en toute circonstance à la hauteur de la mission que le pays nous a confiée.

Je considère de mon devoir de rappeler une fois de plus que trop souvent des débats importants se passent en présence d'une petite minorité des membres du Parlement. L'absentéisme est une plaie du régime parlementaire dans tous les pays. C'est un mal qui peut devenir grave pour le travail et le prestige des démocraties parlementaires. A vous, Messieurs, de protéger notre Parlement contre ce danger en collaborant activement et avec une attentive constance à nos travaux.

Messieurs, il y a un autre danger qui menace le libre jeu et le prestige de nos institutions parlementaires. Je veux parler de la pression qu'essayent d'exercer de plus en plus les groupes d'intérêts sur



les décisions du Parlement. J'ai hâte d'ajouter immédiatement, pour que mes paroles ne soient pas mal interprétées et de mauvaise foi, qu'il ne vient à l'esprit de personne de contester la légitimité, l'utilité et même la nécessité de ces groupements pour défendre et promouvoir les intérêts de leurs affiliés, mais ce qui est inadmissible à nos yeux et aux yeux de la grande majorité de nos citoyens de ce pays soucieux du respect de nos institutions démocratiques, c'est l'abus que certains de ces groupements en font en ayant recours à l'intimidation, aux menaces et aux insultes à l'égard des élus du peuple qui n'obtempéreraient à leurs revendications.

Que le pays ne se méprenne pas, Messieurs, derrière ces méthodes se profile l'inquiétante mentalité que la violence pourrait l'emporter sur nos institutions démocratiques. Le danger est signalé dans tous les pays démocratiques, mais nulle part il n'est plus inquiétant que dans notre petit et faible pays.

Il est inévitable qu'en période préélectorale nous ne soyons assaillis plus qu'en période ordinaire par des revendications. A nous, les représentants élus du peuple, incombe le devoir de décider en toute indépendance ce qui dans les revendications des différents groupes d'intérêts est justifié et ce qui est exagéré et incompatible avec l'intérêt général.

En terminant il me reste à remplir l'agréable et traditionnel devoir d'exprimer nos remerciements aux membres de notre Bureau provisoire, et particulièrement à notre toujours vaillant et sympathique doyen d'âge.»

Après le discours du Président de la Chambre, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, déposa sur le bureau de la Chambre le projet de budget de l'Etat pour l'année 1964, ceci en vertu de l'autorisation que Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse lui avait conférée par l'arrêté grand-ducal du 15 octobre 1963.

*Déclaration de Monsieur le Ministre des Finances à l'occasion du dépôt à la Chambre des Députés du projet de budget de l'Etat pour 1964*

« Monsieur le Président,  
Messieurs les Députés,

En vertu de l'autorisation que S.A.R. le Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse m'a conférée par arrêté du 15 octobre 1963, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, à la date prévue par la loi sur la comptabilité de l'Etat, le projet de budget pour l'année 1964.

Comme dans le passé, j'estime de mon devoir de fournir à la Chambre, à titre de pure information, un aperçu sur les caractéristiques essentielles du budget et les données sur lesquelles il se fonde, alors que la discussion approfondie ne pourra en être entamée que plus tard.

Le total général des dépenses budgétaires atteint le chiffre de 6.707,6 millions contre 6.465,4 millions en 1963. L'augmentation est de l'ordre de 3,75%.

Le montant global des recettes est évalué à 6.605,7 millions contre 6.346,9 millions en 1963. Le déficit global s'élève à 101,9 millions.

Le budget ordinaire est en équilibre malgré la progression notable de certains crédits. Du côté des dépenses il atteint le chiffre de 5.828,3 millions contre 5.518,7 millions en 1963. Les recettes sont évaluées à 5.842,3 millions ce qui laisse un boni de 13,9 millions.

Le budget extraordinaire, qui est essentiellement budget des investissements directs et indirects de l'Etat, prévoit des crédits à concurrence de 879,3 millions.

La situation générale est caractérisée par une lenteur relative dans le développement du produit national. La demande extérieure, toujours languissante, a jusqu'ici empêché la sidérurgie d'amorcer une phase de redressement de ses revenus. Les nouvelles entités de production ne sont pas encore parvenues à peser suffisamment dans la balance de nos exportations, qui se sont cependant accrues de 2% à 3% au cours des huit premiers mois de 1963 par rapport à la période correspondante de 1962. En même temps la demande intérieure a enregistré une nouvelle expansion.

D'autre part les auteurs du projet de Budget de 1964 se sont trouvés confrontés avec un ensemble de facteurs, dont l'incidence complexe et profonde imposait des choix délicats.

Tout d'abord le Budget de 1964 est marqué par les conséquences du reclassement de la fonction publique. Il est vrai que, fort heureusement, la charge en question ne vient pas grever le Budget de 1964 d'une façon imprévue et brutale. En partie les crédits globaux relatifs aux indemnités d'attente avaient déjà incorporé une partie substantielle des dépenses nouvelles dans la masse budgétaire et le budget de 1963 avait déjà anticipé partiellement sur les effets de la révision. Toutefois le vote définitif de celle-ci et les conséquences qui en découlent pour différentes catégories d'agents publics ont une double incidence sur le Budget de 1964. D'une part, l'ensemble des crédits de personnel s'accroît par rapport à l'année précédente; d'autre part, les nouveaux traitements sont incorporés dans les différentes sections des dépenses.

La charge des traitements s'est trouvée renforcée par l'échéance au cours de l'année 1963 de tranches indiciaires.

A côté du reclassement de la fonction publique le Budget de 1964 traduit les efforts financiers requis par l'exécution d'autres points du programme gouvernemental.

L'expansion économique, notamment dans le cadre de la loi du 2 juin 1963, donne lieu à l'inscription de crédits spéciaux d'un montant global de 63,5 millions de francs.

La plupart des crédits pour l'artisanat et le tourisme sont en progression.

Pour ce qui est de l'agriculture il importe de souligner une fois de plus l'importance du crédit de l'article 744 qui englobe les différentes interven-

tions financières dans l'intérêt de la consolidation et de l'amélioration du revenu agricole.

En matière de transports le Gouvernement avait à tenir compte de nouvelles charges, les interventions dans l'intérêt des chemins de fer passant de 280,2 millions à 335,3 millions.

Au sujet de la politique sociale signalons que les crédits en question se maintiennent à peu près au niveau atteint en 1963 sauf l'adaptation indiciaire. Toutefois ce Budget se trouvera transformé et augmenté par l'exécution des mesures dans le cadre du faisceau économique et social.

Le budget ordinaire avait à tenir compte encore de la nécessité d'accroître les dépenses dans l'intérêt de l'éducation nationale et de l'éducation physique.

Les majorations de crédits n'ont été rendues possibles, en partie du moins, que soit par le maintien de nombreux autres crédits au niveau de celui de 1963 soit par la réalisation de nombreuses réductions de crédits qui ont été opérées en règle générale dans les dépenses de fonctionnement des divers services publics et aussi et surtout dans certains chapitres déterminés (Bâtiments publics, etc.).

En ce qui concerne le budget extraordinaire le Gouvernement s'est trouvé confronté avec certains impératifs qui découlent de la situation actuelle du marché de la construction. Dans un intérêt économique général et pour marquer sa volonté de réagir contre les conséquences des goulots d'étranglement signalés sur le marché du travail et à propos des capacités physiques des entreprises, il a décidé non seulement de ne pas accroître les dépenses d'investissements publics, mais même de les ramener en dessous du chiffre de l'année dernière. C'est ainsi que le total des dépenses du budget des dépenses extraordinaires est ramené à 879 millions contre 947 millions (réduction de 7,13%). Cette réduction s'imposait d'autant plus que l'activité de la construction dans le secteur public restera soutenue du fait des chantiers déjà existants.

En ce qui concerne les investissements en général j'attire l'attention sur une étude spéciale qui est rattachée à l'exposé des motifs du budget et qui est intitulée « Le financement public des investissements industriels ». Cette étude examine notamment le problème du niveau relatif des investissements publics et la question du degré de productivité de ces mêmes investissements.

Du côté des recettes l'évolution générale n'a pas été de nature à faciliter les problèmes des auteurs du budget.

Il est vrai que certaines recettes sont en progression par rapport aux prévisions de l'année précédente, mais d'autres sont en régression.

Pour l'impôt sur le revenu des collectivités les résultats effectifs de 1962 n'avaient pas atteints les prévisions budgétaires. Il en sera de même pour l'exercice 1963 selon toute probabilité. Dans ces conditions les prévisions ont été ramenées à 730 millions.

Par contre l'accroissement de la mesure des revenus des personnes physiques justifie une majoration

des prévisions de l'impôt sur le revenu fixé par voie d'assiette et celui perçu sur les salaires et traitements.

Mais il faut noter que les modifications à apporter par voie législative au barème fiscal exerceront une action modératrice et diminueront les revenus de l'Etat.

L'impôt général sur le revenu est censé rapporter 2.415 millions contre 2.395 en 1963.

Les recettes ordinaires dans leur ensemble sont évaluées à 5.842 millions contre 5.536 soit une augmentation de 5,54%.

Les recettes extraordinaires sont évaluées à 763 millions contre 811, soit une diminution de 5,91%. Elles comportent notamment un emprunt de 600 millions et un prélèvement sur les fonds du traité germano-luxembourgeois.

Par combinaison de tous les facteurs examinés ci-avant le Gouvernement a cru devoir fixer le chiffre global du budget des dépenses à 6.708 millions, soit une augmentation de 3,75%.

Le budget ordinaire progresse à raison de 5,61% et le budget extraordinaire se replie à concurrence de 7,13%.

L'évolution récente de nos finances publiques en rapport avec les facteurs économiques sous-jacents nous prive des marges d'accroissement de dépenses que nous valait la périodique rareté de nos produits d'exportation sur les marchés mondiaux. Selon toute probabilité les exportations n'évolueront pas dans un avenir prochain en termes de « booms », mais selon un rythme modéré et régulier.

Dans ces conditions l'accroissement des dépenses courantes doit se maintenir dans les limites de la productivité lentement croissante de notre économie et de nos systèmes fiscaux.

Par ailleurs, de nouveaux engagements permanents de l'Etat d'une certaine importance doivent être couverts par de nouvelles ressources fiscales ou des économies budgétaires effectives.

Le Gouvernement a tiré les conséquences de cet état de choses dans la formulation des propositions du faisceau économique et social. Il est renvoyé à ce sujet à mon exposé budgétaire devant la Chambre des députés en date du 19 février 1963.

La réalisation de ce programme affecterait le présent Budget selon le tableau suivant :

Augmentation nette du produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires .....	60 millions
Augmentation des interventions dans le régime des allocations familiales	
a) des salariés .....	30 millions
b) des non-salariés .....	60 millions

Il reste donc un surplus de 30 millions (n. i. 130) que nous estimons pouvoir assumer dans l'intérêt de cette réforme.

Je saurais gré à la Chambre d'aborder les débats budgétaires le plus tôt possible et de les mener de façon à ce que le programme législatif n'en soit pas trop entravé. Le Gouvernement vous demande en effet de poursuivre l'exécution de son programme et

de réaliser avant le début des débats budgétaires un certain nombre des projets sociaux et autres en cours notamment dans l'intérêt des crédientiers et des professions indépendantes. Il ne m'appartient pas d'entrer en ce moment dans les détails de ce programme qui est suffisamment connu.

Je me rallie à l'appel que M. le Président de la Chambre vient de vous adresser dans l'intérêt de la réalisation d'une œuvre législative inspirée par le bien commun. Le Gouvernement à son tour est décidé à orienter le pays et l'éclairer sur les limites de ses possibilités dans la période difficile que nous abordons. Il veillera en toutes circonstances au maintien de l'équilibre économique et financier. »

D'après la classification administrative les recettes et les dépenses exprimées en chiffres absolus et en pourcentages se présentent comme suit :

Du total des recettes escomptées de 6.605,7 millions de francs les impôts directs représentent 2.768,7 millions, soit 41,91% du total, les impôts indirects 1.125 millions, soit 17,03%; (impôts directs et indirects 3.893,7 millions, soit 58,94%), les recettes diverses 855,2 millions, soit 12,95%; les Douanes 828,2 millions, soit 12,54%; les Emprunts et Bons du Trésor 652 millions, soit 9,87%; les Postes 376,6 millions, soit 5,70%. L'excédent de dépenses s'élève à 101,9 millions de francs. D'autre part il

n'a pas été tenu compte de l'excédent de recettes à la fin de l'exercice 1963 qui s'élèvera probablement à 400,3 millions de francs.

Quant au total des dépenses envisagées pour l'exercice 1964 qui s'élèvent à 6.707,6 millions de francs, l'Agriculture, la Viticulture, les Affaires Economiques et le Tourisme représentent 755,6 millions de francs, soit 11,26% du total des dépenses; le Travail, la Sécurité Sociale et le Logement 719,2 millions, soit 10,72%; les Travaux Publics 711,5 millions, soit 10,61%; les Transports et l'Energie 661,2 millions, soit 9,86%; les Cultes, l'Enseignement, la Famille, les Arts et Sciences 576 millions, soit 8,59%; les Communes 563,9 millions, soit 8,41%; le Gouvernement et les services administratifs 488,6 millions, soit 7,28%; la Dette Publique et la Monnaie 439,6 millions, soit 6,55%; la Force Armée 392,9 millions, soit 5,86%; les Pensions 385,7 millions, soit 5,75%; les Postes, Télégraphes et Téléphones 326,1 millions soit 4,86%; la Santé Publique, l'Assistance Sociale et l'Education Physique 236,6 millions, soit 3,53%; le Fonds National de Solidarité 114,9 millions, soit 1,71%; Divers 101,7 millions, soit 1,5%2; la Reconstruction et les Dommages de Guerre 94,7 millions, soit 1,41%; les Relations Extérieures 89,4 millions, soit 1,33%; le Fonds Monétaire International 50 millions, soit 0,75%.

## Une déclaration du Gouvernement sur la sauvegarde du Pouvoir d'Achat par Monsieur Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques

Au cours de la séance de la Chambre des Députés du 27 novembre 1963 M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, a fait une importante déclaration, au nom du Gouvernement, sur la sauvegarde du pouvoir d'achat au Luxembourg.

Nous reproduisons ci-dessous, à titre de documentation, le texte du discours de M. le Ministre Paul Elvinger :

Lors de la séance du 5 novembre 1963, MM. les Députés Biever et Fohrmann ont invité le Gouvernement à faire une déclaration sur la politique gouvernementale en vue de sauvegarder le pouvoir d'achat et de protéger l'épargne contre l'inflation.

Une des grandes préoccupations du Gouvernement a été d'assurer le plein emploi et d'améliorer le standard de vie de toutes les couches de la population tout en défendant le pouvoir d'achat.

Le plein emploi est certes assuré. Il l'est à tel point que nous manquons de main-d'œuvre et que le maintien d'un rythme suffisant d'expansion de l'économie pose des problèmes.

La prospérité est manifeste et le standard de vie d'une grande partie de notre population a sensible-

ment augmenté. L'abondance de liquidités risque même de provoquer un accroissement excessif de la demande, qui favorise la tendance à la hausse des prix.

Le pouvoir d'achat est la masse de marchandises que l'on peut se procurer avec une somme déterminée de revenus. Si l'on veut examiner l'évolution du pouvoir d'achat, on est amené à comparer, d'un côté l'évolution des prix et, d'un autre côté, l'évolution des salaires et des autres revenus.

### *L'évolution des prix*

L'évolution des prix est normalement mesurée sur la base de l'évolution de l'indice du coût de la vie. Celui-ci a été établi en 1948, les prix au 1<sup>er</sup> janvier 1948 représentant l'indice 100. Cet indice a fait certaines poussées spectaculaires, en 1949, en 1951, en 1957 et en 1963.

Actuellement la moyenne semestrielle se situe aux environs de 138,60 points. Depuis 1957, où elle avait atteint la cote 130, la moyenne semestrielle s'est lentement relevée pour atteindre 135 points le 1<sup>er</sup> mai 1963 à la suite de la révision des prix du

pain et du lait; elle a dépassé 137,5 points le 1<sup>er</sup> septembre 1963.

Donc, de 1957 à septembre 1963, la hausse de l'échelle mobile a atteint 5,77%.

Chez nos voisins, et d'ailleurs dans tous les pays du Marché Commun, la hausse des prix a été plus rapide.

D'après une statistique récente de la C.E.E., l'augmentation des prix des biens de consommation se chiffre par rapport à 1958 à 27 % en France, à 17% en Italie, à 11% aux Pays-Bas, à 11% en Allemagne, à 7% en Belgique et à 6% pour le Luxembourg. (Office statistique des Communautés — Indice des prix à la consommation — 1963 — no 10 Tabl. 59).

Du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre 1963, la hausse de notre indice en moyenne semestrielle représente plus de 3 points. Ce phénomène est de nature à inquiéter la population et le Gouvernement. Mais ceux qui suivent attentivement la marche de notre indice au cours des 15 dernières années constateront que l'échéance d'une tranche indiciaire engendre généralement 4 mois plus tard une hausse secondaire, faisant échoir une deuxième tranche. Il en a été ainsi en 1949 (1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> décembre); en 1951 (1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> juillet) en 1957, le décalage entre deux tranches a été un peu plus grand (1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> novembre). Ce n'est donc pas tellement étonnant qu'en 1963, nous assistions à une évolution analogue qui, quatre mois après la tranche de 5 points du mois de mai, a fait échoir une tranche partielle de 2,5 points.

La structure assez particulière de notre indice des prix explique cette synchronisation frappante dans l'échéance de tranches indiciaires jumelées.

En effet, la hausse de l'indice des prix engendre normalement d'autres hausses par l'automatisme des augmentations salariales qui se répercutent immédiatement dans les prix des articles repris à l'indice. Ainsi par ex. si les salaires des tailleurs augmentent de 2 fr — par l'automatisme des adaptations de salaires à l'indice, — le prix du costume augmente d'environ 150 fr, ce qui déclenche à l'indice une nouvelle hausse d'un point.

Le nombre des produits dont les variations de prix sont mesurés par notre indice n'est pas suffisamment élevé, car il ne comprend que les produits de consommation les plus importants. Il se peut donc que certaines hausses de prix constatées par le public n'aient pas été reflétées d'une manière suffisante par l'allure générale de l'indice, — mais que, par contre, cet indice, dans des périodes perturbées, exagère parfois l'importance des hausses qui se produisent dans les matières fortement pondérées à l'indice.

En d'autres termes : certaines hausses accidentelles du moment se reflètent d'une façon exagérée dans l'indice des prix officiel, alors que les produits en question ne jouent qu'un rôle secondaire dans les budgets familiaux.

Toutes les tranches indiciaires, à l'exception de celle de 1951, sont échues à la suite de suppressions de subventions ou à la suite de la revalorisation de

certains produits alimentaires. L'évolution de l'indice des prix ne doit donc pas alarmer outre mesure les autorités, les consommateurs ou les patrons. — Nous avons subi certaines hausses très remarquées par le public comme celle par ex. des pâtes alimentaires en 1962, celles très récentes des viandes de veau et du sucre. La hausse des salaires a également fait monter les prix de la plupart des services, notamment dans la construction et le bâtiment.

Il serait faux de créer ou de soutenir une psychose à la hausse. On ne peut soutenir que l'ensemble des prix soit en mouvement. Bien au contraire nous connaissons une stabilité relative des prix, si nous comparons l'évolution de nos prix à ceux de l'étranger. La comparaison des prix en valeur absolue nous est même très favorable. Il résulte d'une comparaison de prix effectuée au milieu de l'année 1963 par les Services des Communautés Européennes en collaboration avec le Statec que les prix d'un très grand nombre de biens de consommation courante sont moins élevés au Luxembourg que dans les pays voisins. Nos prix sont même les plus bas du Marché Commun pour un certain nombre de biens importants tels que le pain, le lait, l'huile d'arachide, les pommes de terre, la bière, les côtes de porc, les robes en lainage et d'autres vêtements pour dames, les cigarettes, les prix d'entrée des cinémas, l'essence Super, etc. Pour le beurre, seuls les Pays-Bas sont moins chers que le Luxembourg.

Ces quelques détails sont de nature à nous convaincre que le niveau des prix au Luxembourg est encore relativement favorable en comparaison avec les prix de l'étranger.

D'après les renseignements dont nous disposons et qui proviennent de la même source, qui résultent donc d'enquêtes sur les prix effectuées dans les pays du Marché Commun, on peut affirmer sans risque de se tromper que le Luxembourg est le pays le moins cher de la C.E.E. si l'on fait abstraction des Pays-Bas.

Cette constatation est confirmée également en ce qui concerne le tourisme. Il est un fait connu que les prix de nos hôtels et restaurants et des autres prestations intéressant les touristes sont généralement inférieurs à ceux de l'étranger.

Quelle est — dans le monde — la tendance générale des prix ?

Depuis un an, les prix de gros en Belgique n'ont augmenté que de 3%, en Allemagne, malgré la hausse des salaires, la hausse des prix de gros n'est que de 1%; en Italie, la hausse représente 4%; aux Pays-Bas 3%; aux Etats-Unis, l'indice des prix de gros est resté stationnaire depuis plus de 2 ans; même en France, l'indice des prix de gros n'a augmenté que de 5% en un an, malgré la hausse des prix de détail de plus de 7%.

Il n'y a donc pas de raisons fondamentales qui puissent nous faire craindre que tous les prix n'augmentent outre mesure dans un avenir proche.

L'évolution des salaires a été plus rapide que l'évolution des prix. Depuis 1948, notre indice des prix a augmenté de 38%. Depuis la même année, le salaire minimum vital mensuel au Luxembourg qui

était de 3.100,— fr pour les travailleurs masculins et de 2.790,— fr pour les travailleurs féminins est monté à 5.000,— fr (sans distinction de sexe) en date du 1<sup>er</sup> mai 1963, ce qui représente une augmentation de 61% pour le personnel masculin et une augmentation de 78% pour le personnel féminin. Pour le salaire horaire minimum, l'augmentation est la même.

En sidérurgie, nous ne disposons de statistiques comparables que depuis 1953. Le gain horaire moyen brut est monté de 33,07 fr an 1953 à 59,37 en 1963, soit une augmentation de 79,5%.

Si nous nous limitons à des comparaisons plus rapprochées dans le temps, nous constatons par ex. sur la base de l'enquête annuelle sur les salaires, exécutée par le Benelux, que le gain horaire moyen brut a augmenté depuis le mois d'octobre 1958 à octobre 1962 dans les branches les plus importantes de notre industrie.

de 5,75%	dans les mines de fer
de 16,65%	dans les carrières de grès
de 26,74%	dans l'industrie des pâtes alimentaires
de 16,82%	dans les brasseries
de 19,71%	dans les scieries
de 18,89%	dans les fabriques de faïence + de porcelaine
de 19,98%	dans les fabrications métalliques
de 27,57%	dans les constructions et bâtiments
de 13,2 %	dans la sidérurgie.

Soulignons que pendant la même période d'octobre 1958 à octobre 1962, l'indice des prix n'a augmenté que de 2%.

Toutes ces augmentations, constatées dans les comptabilités des entreprises par nos services, reposent sur des accords entre patrons et ouvriers, en dehors du jeu de l'échelle mobile.

Dans le secteur de la construction, un nouveau contrat collectif, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1963, déclaré d'obligation générale, a majoré les salaires dans le bâtiment d'environ 5,— fr de l'heure. De nouveaux contrats collectifs sont encore intervenus depuis le début de l'année 1963 — entre autres dans la sidérurgie, dans la construction, très récemment dans les brasseries et les imprimeries.

La loi du 22. 6. 1963 sur la réforme des traitements des fonctionnaires et employés publics a amélioré sensiblement la situation du personnel du secteur public. Elle comporte une dépense budgétaire de 300 millions ce qui augmentera d'autant le pouvoir d'achat. Elle s'appliquera aussi au personnel des Chemins de Fer, des Communes et des établissements publics.

Il est un fait également, que le Fonds de solidarité nationale la création d'une pension-vieillesse pour les agriculteurs ainsi que d'une pension pour les professions indépendantes, l'augmentation des taux de majoration des rentes des A.S. de 1,3 à 1,6 ont contribué à augmenter le pouvoir d'achat de groupes importants de notre population.

En outre la plupart des traitements, salaires, pensions et rentes ont été augmentés au courant du mois

de mai 1963 d'une tranche indiciaire complète et en septembre 1963 d'une demi tranche indiciaire.

Tout ceci prouve que les revenus des salariés ont augmenté plus rapidement que l'indice des prix et que par conséquent le pouvoir d'achat n'a nullement diminué, bien au contraire.

J'ai dit que depuis 1948 à ce jour la hausse des prix selon l'indice est d'approximativement 38%. La hausse des salaires minima est de

61% pour les travailleurs masculins et de 78% pour les travailleurs féminins.

Une première conclusion s'impose :

Le pouvoir d'achat a augmenté de façon continue au cours des dernières années.

Le niveau de notre coût de la vie se compare toujours favorablement à celui de nos voisins.

#### *Le facteur accroissement des besoins*

Si le public a parfois l'impression que son pouvoir d'achat a diminué, ce n'est pas seulement à cause de la hausse d'un certain nombre de prix, mais également en raison de la multiplication des besoins et de la modification des habitudes de consommation. Rien qu'au cours des dix dernières années, celles-ci ont considérablement changé.

L'acquisition d'une voiture automobile, d'un poste de télévision, de plusieurs appareils de radio, les voyages de vacances sont entrés dans les habitudes de consommation d'une fraction importante de la population, alors que ces biens étaient autrefois considérés comme de grand lux.e.

Dans le bulletin no 10 de 1963 de l'Office Statistique des Communautés Européennes un tableau traitant du niveau de vie prouve que le Luxembourg possède avec la France le plus grand nombre de voitures automobiles de personnes par 1.000 habitants (resp. 133 et 131 voitures par 1.000 personnes). Pour les appareils de téléphone, le Luxembourg est en tête des pays du Marché Commun avec 183 appareils sur 1.000 personnes. Nous venons également en tête des pays du Marché Commun pour le nombre de postes récepteurs radios qui est de 328 par 1.000 habitants.

Tous ces chiffres — je le souligne — se rapportent à la période de début 1962. Depuis lors ils ont encore augmenté sensiblement. En effet au cours de la seule année 1962, 6.135 voitures de personnes ont été importées.

Il est une loi économique, selon laquelle la diminution relative des achats d'aliments correspond à l'augmentation du bien-être. Cela signifie que plus on vit dans l'aisance, moins les dépenses d'alimentation sont importants dans les budgets familiaux. Ainsi notre indice des prix contient encore 54% d'aliments, alors que selon la statistique de la CECA les ménages de nos ouvriers sidérurgiques ne consacreraient plus dès 1956 — que 36% de leur revenu à l'alimentation.

J'ai eu devant moi un fascicule de la revue allemande « Wirtschaft und Statistik » selon lequel les dépenses d'alimentation en valeur relative, sont tom-

bées en Allemagne de 48,9% en 1950 à 36,2% du budget familial en 1962. Par contre, les dépenses en Allemagne pour l'équipement des ménages en biens de consommation durables ont augmenté pendant la même période de 1,6% à 4%. Pour l'habillement les dépenses sont montées de 11,7% à 13,2%, et pour les transports de 2,6% à 6,5% du budget familial.

Chez nous des statistiques aussi précises n'existent pas encore mais je suis certain que l'évolution des besoins s'est faite dans le même sens. Vous constaterez d'ailleurs que pendant les périodes de fin d'année, que ce soit vers la St-Nicolas ou vers Noël, les dépenses pour jouets augmentent d'année en année. Pendant les périodes de fête et même pendant tout l'hiver de nombreux ménages consomment des légumes qui ne sont plus les légumes traditionnels de nos parents, mais des primeurs, comme par exemple les tomates en hiver, des fruits frais, des oranges, des citrons, et cela pendant presque toute l'année sans égard aux coûts de ces matières qui sont cependant des articles saisonniers.

Les habitudes de consommation ont donc considérablement changé à deux points de vue : on achète un nombre croissant de biens — et on achète des biens de meilleure qualité, qui sont forcément plus chers. Le crédit à la consommation s'est développé pour faciliter l'acquisition des biens durables. Il se produit ainsi le fait que certains ménages se trouvent aujourd'hui plus gênés dans leur trésorerie que pendant les périodes où ils gagnaient moins.

#### *Mesures prises ou à prendre*

Le niveau général des prix est la résultante des relations entre l'offre globale et la demande globale de biens et de services. Si le pouvoir d'achat et par conséquent la demande, se développent trop rapidement, la quantité de biens disponibles n'est pas suffisante pour satisfaire l'ensemble des besoins solvables. La conséquence en est un rationnement par le mécanisme de la hausse des prix. Le consommateur contribue psychologiquement à cette hausse, parce que le pouvoir d'achat accru réduit sa résistance et son sens critique à l'égard des relèvements de prix.

L'exemple le plus frappant est celui de la hausse démesurée des prix de terrains à bâtir dans certaines régions.

Un cas très typique de déséquilibres entre l'offre et la demande est celui du marché de la construction. Sur ce marché une demande croissante s'est trouvée en face d'une offre insuffisante, par suite des rigueurs de l'hiver passé et de la rareté de la main-d'œuvre.

Pour remédier à cette situation et pour atténuer la tendance inflationniste, le Gouvernement a pris un ensemble de mesures :

- a) il a décidé non seulement de ne pas accroître les dépenses d'investissements publics dans le budget de 1964, mais même de les ramener en dessous du chiffre de 1963 (réduction de 7%);

- b) il recommande aux communes et aux établissements publics de suivre également une politique restrictive dans ce domaine;

- c) la Caisse d'Epargne a limité l'octroi de ses crédits à la construction de maisons d'habitation, afin de freiner temporairement le rythme de la construction.

Cette politique sera poursuivie jusqu'au moment où les tensions sur le marché de la construction se seront atténuées.

En ce qui concerne les autres éléments de la demande globale, nous ne disposons pas de tous les instruments d'intervention auxquels peuvent recourir les grands pays.

Evidemment le Gouvernement fait tous les efforts possibles pour garder sous son contrôle le mouvement des prix. L'Office des Prix examine toutes les hausses qui lui sont signalées. Le Service de la Surveillance des Prix procède journallement à des enquêtes et intervient chaque fois que l'inobservation de la réglementation est manifeste.

En ce qui concerne les biens de consommation privée, dont les prix intéressent au premier chef le grand public, il convient de distinguer entre les biens matériels et les services.

- a) Nous importons une très grande partie de nos biens de consommation et nous pouvons dire par conséquent que nous importons en même temps la hausse des prix de nos pays fournisseurs.

Il est bien connu que certaines hausses nous sont dictées par les fournisseurs étrangers, comme cela a été le cas récemment pour une hausse de 45 cts par kg de sucre ou une hausse de 40 fr par tonne de briquettes de lignite.

Dans des cas de ce genre, le Gouvernement est quasiment impuissant et il cherche à atténuer les effets par la fixation de prix maxima ou par la limitation des marges bénéficiaires. L'intervention de l'agent général entre le fabricant et le distributeur pèse sur nos prix. La question est connue et délicate. Nous venons de nous attaquer dans un secteur particulier. Le Gouvernement vient de publier un rappel des dispositions de l'arrêté de novembre 1956 relatif au contrôle des prix. Toutes les hausses non justifiées sont refusées. Je tiens à rappeler également un certain nombre de baisses de prix qui ont pu être obtenues au cours des dernières années grâce à l'action de l'Office des Prix. (p. ex. spécialités pharmaceutiques, accessoires autos et appareils ménagers, tissus pour costumes.)

- b) La consommation privée porte non seulement sur des biens matériels, mais également sur des prestations humaines, c'est-à-dire les services. Or, il est bien évident que les prix de ces derniers sont en relation directe avec le niveau des salaires. Si le niveau général des salaires augmente, il ne faut pas s'étonner que le prix des prestations du plombier, du peintre, du jardinier, des artisans réparateurs, des transports et communications et d'autres services augmentent en conséquence.

Le problème général qui se pose à cet égard est de veiller à ce que le niveau des salaires n'augmente

pas plus rapidement que la productivité. Ce problème est capital également du point de vue de nos exportations et du maintien de notre capacité compétitive. Nous constatons qu'alors que les prix des biens importés ont augmenté, les prix de nos principaux produits d'exportation n'ont pas augmenté. L'effritement des prix de l'acier depuis des mois pose un problème angoissant. L'expérience de nombreux pays, au cours des dernières années, nous montre qu'il doit toujours y avoir une relation entre l'augmentation des salaires et les progrès de la productivité. Une augmentation des salaires et qui dépasserait de façon durable et sensible les progrès de la productivité, doit nécessairement provoquer une hausse des coûts de production et donc des prix de vente. Celle-ci se répercute sur le consommateur dans la mesure où il achète des produits fabriqués dans le pays; elle affecte d'autre part la capacité compétitive ou la situation financière et la capacité d'investissement de nos industries qui doivent s'aligner sur les prix des marchés d'exportation.

Notre pays a échappé jusqu'ici aux tendances inflationnistes. Mais il serait peu raisonnable de prétendre qu'il n'y ait pas pour nous aussi quelques nuages dans l'air ainsi que le Premier Ministre de Belgique vient de s'exprimer devant la Chambre de Commerce de Malines il y a trois semaines.

Il est possible d'assurer la stabilité de la monnaie et des prix et de poursuivre la croissance, mais à la condition qu'il existe une ferme volonté de collabo-

ration entre les organisations professionnelles, le secteur privé et les pouvoirs publics.

Sans la discipline, le sens de la mesure et le bon sens du consommateur et de tous les groupes de la population les tendances inflationnistes ne pourront être maîtrisées.

Le Gouvernement a besoin du concours du consommateur. Il appartient à ce dernier d'exercer une pression sur les prix en s'abstenant délibérément d'acheter certains produits qui sont en hausse excessive et temporaire.

Pour être plus concret, je pourrais dire par exemple que l'épargnant-consommateur devra faire son choix entre la viande de veau c'est-à-dire la contribution à l'inflation et donc à la dépréciation de son argent et, d'autre part, la conservation de son pouvoir d'achat.

Au sujet des salaires et rémunérations il est évident que tous les travailleurs, quels qu'ils soient, ont le droit d'obtenir leur part dans les fruits d'une prospérité qui est saine à sa base.

Mais il y a une étroite interdépendance entre les salaires, les prix et la productivité. On n'augmentera pas les uns sans provoquer la hausse des autres — et réciproquement. En d'autres mots, on ne pourra pas faire — isolément — une politique des prix.

Que le rappel de ces vérités économiques soit un appel à la modération des partenaires sociaux.

## Inauguration de la nouvelle Clinique Saint-Louis à Ettelbruck

Le 23 novembre 1963 a eu lieu à Ettelbruck l'inauguration de la nouvelle clinique Saint-Louis en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette séance académique on remarquait M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, de nombreux Députés et Conseillers d'Etat, Mgr Jean Hengen Vicaire Général, plusieurs Chefs des Administrations de l'Etat, les représentants de l'Inspection sanitaire et du Collège médical, de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, le Collège échevinal et le Conseil communal d'Ettelbruck ainsi que les autorités locales.

L'allocation de bienvenue fut prononcée par M. René Franck, Président de la Commission administrative de la Clinique Saint-Louis. Ensuite M. le Dr Léon Mischo, Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, prononça une allocation au cours de laquelle il remercia tous ceux qui ont contribué à la réalisation de la nouvelle clinique d'Ettelbruck. Il sou-

ligna également l'importance et la nécessité de la nouvelle clinique et il ajouta :

« Les traitements modernes nécessitent des hospitalisations de plus en plus fréquentes, un outillage de plus en plus complexe, coûteux, vite démodé, un personnel qualifié, nombreux et équitablement rémunéré. Cela demande une mise de fonds que seule l'aide publique peut assurer, si l'on veut éviter d'écraser les caisses de maladie et de ruiner les cliniques. Il n'y a aucun doute que le budget social : Education et Santé doit bénéficier d'une part progressivement croissante du budget national.

Notre sympathie la plus profonde va aux futurs malades qui viendront ici chercher la guérison de leurs maux. Ils disposeront certes d'un confort maximum, ils seront traités avec compétence et sympathie. La majorité seront guéris et rendus à leurs proches et à leur travail.

Devant nous tous se dresse un jour la souffrance physique et morale que nous devons affronter et surmonter. Il nous faut alors plus que le cobalt radioactif, l'acier inoxydable et l'électronique : la chaleur humaine, la compassion et pour beaucoup la consolation de la religion.

Que peut-on souhaiter de mieux aux soignants de cet hôpital qu'un dévouement aussi héroïque et aux

malades qu'un courage aussi grand que celui de Saint Louis, le patron de la clinique. Alors la clinique ne sera pas seulement un chef-d'œuvre de la science et de la technique, une admirable machine à guérir, mais bien plus que tout cela, un haut lieu d'humanité. »

M. le D<sup>r</sup> Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, s'adressa ensuite à Leurs Altesses Royales et aux nombreux invités d'honneur.

Après avoir félicité les autorités locales de leur précieuse initiative, M. le Ministre Emile Colling développa succinctement la politique sanitaire du Gouvernement en ces termes :

« Notre époque est caractérisée par le développement rapide de la science et de la technique, dont les applications pratiques nous placent chaque jour devant de nouveaux problèmes et nous obligent à nous adapter constamment aux situations nouvelles.

Dans le domaine hospitalier aussi nous nous trouvons en présence de conditions inconnues il y a des dizaines d'années, à tel point que le moment est venu de repenser toute notre politique hospitalière et de leur donner une orientation nouvelle.

Avant de vous faire un court exposé sur cette politique, telle que nous la concevons, je tiens à préciser que repenser et réorienter notre politique hospitalière ne veut nullement dire critiquer et dénigrer tout ce qui a été fait dans ce domaine. Bien au contraire, il faut reconnaître avec franchise que longtemps avant toute action de la part des autorités publiques l'initiative privée s'est occupée du problème de l'hospitalisation des malades. En effet, nous leur devons 58% du total des lits disponibles du secteur maladies aiguës et accouchements. Il serait injuste de sous-estimer l'effort financier que cela représente sans parler du capital de dévouement et d'abnégation que le traitement des malades a toujours exigé.

Pour préciser une politique hospitalière il faut partir de la finalité de l'hôpital; or parler de finalité en l'occurrence peut apparaître superflu, car on va à l'hôpital pour être soigné et guéri à moins que l'on y meure et quand même en examinant le problème de plus près on constate que la finalité de l'hôpital est, elle aussi, évolutive.

Entre l'Hôtel-Dieu ou l'hospice du Moyen Age et le centre de soins moderne les rôles sont singulièrement modifiés.

Il est clair que le but et la structure d'un hôpital doivent être en relation avec les sciences médicales et leur progrès.

Nous devons aujourd'hui tenir compte de l'évolution du niveau de la population, dont l'amélioration réclame une amélioration des prestations de service; à cela vient s'ajouter la tendance actuelle de se faire admettre très tôt à l'hôpital qu'on recherche dans l'intention d'y être guéri et non pas pour y mourir, comme c'était le cas autrefois.

N'oublions pas le rôle joué par les organismes de la sécurité sociale. D'un côté ils assurent aux hôpitaux des moyens de financement jusque-là ignorés. D'un autre côté, grâce à leur intervention, le nom-

bre des personnes qui se font hospitaliser augmente sans cesse, car leur souci de santé n'est plus subordonné à des impératifs économiques. L'évolution démographique, l'augmentation du nombre des accidents de route et des traumatismes graves, le manque de soins à domicile dû soit à l'insuffisance des logements, soit à la pénurie de personnel soignant contribuent à compliquer le problème que nous avons à résoudre.

En parlant de politique hospitalière nous ne voulons pas prendre le terme hôpital dans son acceptation historique, la plus générale, c'est-à-dire maison d'hospitalisation au sens le plus large, mais nous parlerons de la politique hospitalière en ce qui concerne l'hospitalisation pour maladies aiguës, interventions chirurgicales et accouchements, c'est-à-dire l'hospitalisation à courte durée. L'Etat même s'est occupé de l'hospitalisation à longue durée des malades tuberculeux et des malades atteints de troubles mentaux.

Je me bornerai à souligner qu'en ce qui concerne deux sanatoriums, Vianden et Dudelange, qui disposent de 200 lits, 130 seulement de ces lits sont occupés. L'hospitalisation pour tuberculose est en régression, elle ne pose plus de problèmes.

La situation de la Maison de Santé est tout autre, le nombre des malades a atteint aujourd'hui le chiffre record de 915.

Il y a quelques années nous avons fait venir un expert de l'OMS pour établir un plan de réforme dans le domaine des maladies mentales et psychiques. Ce plan que nous appelons d'après son auteur plan Sunier, est en voie d'exécution : aménagement d'annexes à Useldange et à Feulen, construction d'un nouveau pavillon de 300 lits à Ettelbruck, création de la Ligue d'hygiène mentale avec dispensaire, etc.

La première question qu'on se pose naturellement quand on parle de politique hospitalière est la question : est-ce que le nombre des lits disponibles est suffisants ?

En général nous disposons pour maladies chroniques et maladies aiguës d'un total de 3840 lits ce qui fait 13, 2 lits pour 1000 habitants, pourcentage assez appréciable.

En ce qui concerne le secteur des maladies aiguës qui nous occupe il faut relever le fait que sur la base d'un rapport d'une commission d'étude, instituée par mon prédécesseur le regretté Ministre Frieden il fut établi en 1953 un plan hospitalier national; l'intervention financière de l'Etat dans la construction hospitalière fut décidée, chaque année figure au budget de l'Etat un crédit spécial pour la contribution hospitalière et pour la subvention des travaux d'aménagement et de modernisation des hôpitaux. Le total de ces crédits depuis 1954 s'élève à 152,5 millions.

Le nombre des lits hospitaliers dans le secteur des maladies aiguës qui était de 1476 lits en 1953 a augmenté de 31%, il est aujourd'hui de 1945 lits. Cette augmentation est due, en partie du moins à cette contribution de l'Etat.

D'après un calcul d'un expert de l'OMS que nous venons de consulter pour l'élaboration de notre poli-



tique hospitalière, nous devrions disposer, conformément aux normes internationales, de 2282 lits, Or, après la construction et les agrandissements de cliniques en cours et prévus (clinique infantile, maternité de l'Etat, centre d'Ettelbruck et hôpital central à Luxembourg, ce chiffre sera dépassé de 100 lits au moins. Notre besoin en lits sera alors couvert du moins pour le moment.

En examinant la répartition géographique des hôpitaux nous constatons la présence de 3 groupes régionaux.

- 1) Centre (Ville et canton de Luxembourg et cantons environnants) 150.000 habitants 989 lits;
- 2) Sud (Canton d'Esch) 100.000 habitants 742 lits;
- 3) Nord (5 cantons) 52.000 habitants et 220 lits.

Il résulte de ces chiffres que le nord est nettement désavantagé. Tandis que nous avons au Centre et au Sud 6 à 7 lits par 1.000 habitant le Nord n'en a que 4.

Grâce à la mise en service de la Clinique St-Louis le nombre des lits par 1000 habitants sera porté à 7.

Notre politique hospitalière tend à faire de ces 3 groupements régionaux 3 districts sanitaires, avec comme noyaux, les villes d'Esch, de Luxembourg et d'Ettelbruck, qui devront être équipées de toutes les installations techniques requises pour devenir à l'avenir de vrais centres régionaux de diagnostic et de traitement, assurant avec les autres hôpitaux qui gravitent autour, l'hospitalisation des habitants de la région.

Les conditions matérielles pour une bonne organisation hospitalière étant ainsi données, il s'agit de s'occuper des aspects fonctionnels de la vie hospitalière et d'examiner les nombreux problèmes médicaux, techniques, administratifs et sociaux devant lesquels elle nous place et qui sont loin d'être résolus.

Il nous conduirait trop loin de les énumérer tous. J'en cite au hasard quelques-uns : situation des médecins, leurs rapports avec les dirigeants, rapports

entre eux; Organisation des services, délimitation des compétences; recrutement, formation, conditions de travail et de rémunération du personnel soignant; organisation et coordination des services d'hospitalisation, des services techniques généraux et administratifs; coordination des activités hospitalières sur le plan régional et national;

construction de services spéciaux, services de traumatologie, etc.

En vue de faire une étude sur tous ces problèmes nous avons institué un Conseil National des Hôpitaux et du Nursing qui groupe, à côté des délégués des services du Ministère de la Santé Publique, les délégués du corps Médical, de l'entente des hôpitaux, des auxiliaires médicaux, des caisses de maladie et des usagers.

Ce Conseil a pour mission de faire au Ministère de la Santé Publique des propositions de réforme basées sur un examen approfondi de chaque problème et de préparer une législation hospitalière qui à l'avenir doit être la base de toute politique hospitalière.

Je ne me cache pas les difficultés que nous rencontrerons forcément dans la réalisation de notre politique hospitalière.

En effet il n'est pas facile de lutter contre des préjugés, de rompre avec des habitudes enracinées, d'effacer des plis séculaires, de froisser des susceptibles personnelles et de léser peut-être des intérêts matériels.

Mais je suis sûr qu'avec la bonne volonté qui s'est toujours manifestée dans les milieux hospitaliers, il nous sera possible de résoudre les problèmes les plus épineux, au grand profit de nos malades et de la Santé Publique de notre chère petite patrie. »

Après l'allocution de M. le Ministre Emile Colling, Mgr Jean Hengen, Vicaire Général, procéda à la bénédiction de la clinique.

Leurs Altesses Royales et les personnalités présentes visitèrent ensuite le bâtiment de la clinique et ses installations modernes.

## Nouvelles de la Cour

Le 5 novembre 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Monsieur Rinaldo Del Bo, Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

\*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Giorgio Bombassei Frascani de Vettor, Ambassadeur d'Italie, qui Lui a présenté Mon-

sieur Paolo Torella di Romagnano, Conseiller d'Ambassade.

\*

Le 6 novembre 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Takeso Shimoda, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon.

\*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de

la Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Pavel Babuci, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Roumanie.

\*

Le 7 novembre 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Orlando Sandoval, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Chili.

\*

Le 13 novembre 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général d'Armée Pierre E. Jacquot, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe.

\*

Le 18 novembre 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général d'Armée Comte J. A. von Kielmansegg, Commandant des Forces Terrestres Alliées Centre-Europe.

\*

Le 22 novembre 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience, en présence de Son Excellence le Jonkheer Otto Reuchlin, Ambassadeur de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, le Colonel J. van Nieuwenhuijzen, Attaché militaire, qui Lui a présenté son successeur, le Colonel Jan Jacob G. Beelaerts van Blockland.

\*

Le 23 novembre 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Miloslav Sustal, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Tchécoslovaquie.

\*

Le même jour, par ordre de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, le Grand Maréchal de la Cour s'est rendu à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique pour exprimer au Représentant diplomatique des Etats-Unis les condoléances de Leurs Altesses Royales à l'occasion du décès du Président John F. Kennedy.

## Conseil de Gouvernement

### Réunions durant le mois de novembre

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois de novembre 1963 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 8 novembre 1963, le Conseil de Gouvernement a eu un échange de vues sur l'évolution des prix et du pouvoir d'achat ainsi que sur les travaux parlementaires en cours.

Il a en outre délibéré sur un projet de règlement grand-ducal portant modification du statut du personnel des chemins de fer luxembourgeois ainsi que sur des problèmes relatifs à l'exécution de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

La réunion du Conseil de Gouvernement du 22 novembre 1963 était consacrée à un échange de vues

sur la politique des prix. En plus, il a délibéré sur l'adaptation du barème de l'impôt sur le revenu à l'évolution de l'indice, sur la politique budgétaire et sur les travaux parlementaires.

Lors de sa réunion du 29 novembre 1963, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur un projet de règlement grand-ducal concernant les artisans et ouvriers civils de l'Armée, sur une nouvelle réglementation des suppléments de pension à payer aux employés et aux ouvriers de l'Etat ainsi que sur le problème du taudisme.

Le Conseil de Gouvernement a, en plus, eu un échange de vues sur notre politique économique et agricole en rapport avec le Plan Mansholt.

## Nouvelles diverses

### *Cérémonie de la Toussaint.*

Pour rendre hommage aux victimes de la guerre, les Membres du Gouvernement et du Collège échevinal de la Ville de Luxembourg se rendirent le jour de la Toussaint au Mausolée et à la Tombe des victimes de la Résistance Luxembourgeoise au cimetière de Notre-Dame et de là au cimetière militaire américain de Hamm pour y déposer des couronnes

funéraires au nom du Gouvernement et de la Ville de Luxembourg.

Des fleurs furent également déposées au Mausolée du Soldat Inconnu, devant la Croix de Hinzert et au cimetière militaire américain de Hamm par S. Exc. M. Geoffrey Aldington, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg, au nom des membres du Corps diplomatique, par M. Emile Hamilius, Bourg-

mestre de la Ville de Luxembourg, et par M. Auguste Conselman, Président de l'Association des Anciens Combattants.

Cette simple et émouvante cérémonie se déroula en présence des délégations des diverses associations d'anciens combattants et de mouvements patriotiques.

\*

#### *Relais Sacré 1963.*

Le 3 novembre 1963 l'Union Nationale des anciens combattants de l'armée belge au Grand-Duché de Luxembourg avait organisé pour la 31<sup>e</sup> fois la cérémonie émouvante du Relais Sacré.

Le flambeau fut allumé à 9.45 h devant le Monument du Souvenir à Luxembourg en présence d'un détachement militaire et en présence de drapeaux des associations patriotiques luxembourgeoises.

Le flambeau fut ensuite acheminé vers Arlon. Le 11 novembre, tous les flambeaux des provinces du Royaume de Belgique et ceux venant de France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, des Etats-Unis d'Amérique et du Grand-Duché de Luxembourg furent rassemblés devant la tombe du Soldat Inconnu à Bruxelles.

Cette cérémonie est organisée annuellement en Belgique en souvenir de ceux qui sont tombés au champ d'honneur pendant la guerre 1914-1918.

\*

#### *M. Dino Del Bo, nouveau Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.*

Devant la Cour de justice des Communautés européennes réunie en audience publique à Luxembourg, le nouveau Président de la Haute Autorité de la Communauté du Charbon et de l'Acier, Monsieur Dino Del Bo, a prêté serment le 5 novembre en prononçant la formule d'engagement prévue à l'article 9 du traité de la C.E.C.A.

A la cérémonie officielle assistaient les autres membres de la Haute Autorité, les ambassadeurs et représentants diplomatiques des six pays membres de la Communauté et des pays tiers, diverses délégations des autres institutions de la Communauté ainsi qu'un grand nombre de journalistes et de hauts fonctionnaires.

\*

#### *Contrôle frontalier germano-luxembourgeois*

Le lundi 11 novembre 1963, au Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg, Monsieur Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères et Monsieur Paulus von Stolzmann, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, ont procédé à l'échange des instruments de ratification concernant l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne relatif au contrôle frontalier en commun et à la création de gares communes et d'échange à la frontière germano-luxembourgeoise, signé à Bonn, le 16 février 1962. L'accord entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1964.

\*

#### *Visite à Luxembourg*

*du Général d'Armée P. E. Jacquot, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe.*

Le 13 novembre 1963 le Général d'Armée P. E. Jacquot qui quittera prochainement le Commandement en Chef des Forces Alliées Centre-Europe à Fontainebleau, fit une visite à Luxembourg dans le cadre des visites d'adieu qu'il effectuait auprès des autorités nationales des pays représentés au Quartier Général de Centre-Europe.

Le Général d'Armée, accompagné du Lieutenant-Colonel J. C. Barbat, fut accueilli à son arrivée au poste-frontière de Wasserbillig par le Major J. Welter, Représentant national luxembourgeois au Quartier Général Centre-Europe à Fontainebleau, et le Major G. Wormeringer, officier d'ordonnance. Il fut ensuite conduit à la caserne de Walferdange, où il fut reçu par le Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise.

Après avoir passé en revue un détachement d'honneur dans la cour de la caserne, le Général d'Armée P. E. Jacquot eut un entretien avec le Colonel Robert Winter.

Le programme prévoyait une entrevue du Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe avec M. Robert Schaffner, Ministre de la Force Armée a. i., et une audience au Palais grand-ducal où le Général d'Armée P. E. Jacquot fut reçu par Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg, Général, Inspecteur Général de la Force Armée luxembourgeoise.

Le Général d'Armée P. E. Jacquot fut ensuite l'hôte à déjeuner du Ministre de la Force Armée a. i. au mess des officiers du camp militaire de Senningen.

Au cours de l'après-midi le Commandant en chef des Forces Alliées Centre-Europe quitta Luxembourg en direction de la Belgique.

\*

#### *Visite à Luxembourg du Général d'Armée Comte J. A. von Kielmansegg.*

En remplacement du Général D<sup>r</sup> H. Speidel appelé à d'autres fonctions, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a désigné pour lui succéder à la tête des Forces Terrestres Alliées Centre-Europe le Général d'Armée Comte J. A. von Kielmansegg.

C'est dans le cadre des visites de présentation qu'il effectue actuellement auprès des autorités des nations représentées au Quartier Général de Centre-Europe que le Général d'Armée von Kielmansegg était venu à Luxembourg le 18 novembre 1953.

Peu avant 10 heures le Chef des Forces Terrestres Alliées Centre-Europe, accompagné du Colonel H. Wolf, Chef de Cabinet, du Major J. H. Randall, Aide de Camp, du Major J. Welter, Représentant du Luxembourg auprès du Commandement Centre-Europe et du Major G. Wormeringer, officier d'ordonnance, arriva à la Caserne de Walferdange où il fut salué par le Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de la Force Armée luxembourgeoise.

Après une courte cérémonie militaire le Général von Kielmansegg eut une entrevue avec le Colonel Robert Winter.

Au cours de la matinée le Général d'Armée von Kielmansegg eut successivement une entrevue avec M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, et avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Il fut également reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg, Général, Inspecteur Général de la Force Armée luxembourgeoise.

A 13 heures un déjeuner fut offert en l'honneur du Commandant des Forces Terrestres Alliées Centre-Europe par M. Eugène Schaus, Ministre de la Force Armée, au mess des officiers à Senningen.

Avant le déjeuner le Général von Kielmansegg se rendit en outre à l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne où il eut un entretien avec M. l'Ambassadeur Paulus von Stolzmann.

En fin d'après-midi le Commandant des Forces Terrestres Alliées Centre-Europe quitta Luxembourg en direction de Fontainebleau.

\*

#### *Luxembourg - Tchécoslovaquie.*

Le 23 novembre 1963, S.E.M. le Ministre de Tchécoslovaquie a remis à Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et à Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg des albums de photographies de monuments artistiques et de documents littéraires de l'époque du règne des souverains communs de la Bohême et du Luxembourg aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Ces albums contiennent 50 photographies, de 45 x 45 cm, des monuments architecturaux et des œuvres d'art de la Bohême, dont l'entretien soigneux porte témoignage de l'estime dont jouit jusqu'à nos jours l'époque luxembourgeoise en Tchécoslovaquie, où les personnages de Jean l'Aveugle et de Charles IV, dit Père de la Patrie, sont les représentants de l'une des deux plus glorieuses époques de l'histoire médiévale des Tchèques.

Les collections de photographies sont accompagnées d'une étude de Jakub Pavel, C. Sc., sur : « L'art aux Pays de la Couronne de Bohême à l'époque des Luxembourgs. »

Les présents que le Ministre de Tchécoslovaquie a remis, d'ordre de son gouvernement, sont des messages de bonne volonté de la part du peuple de Tchécoslovaquie à l'occasion de la commémoration du Millénaire de la Ville de Luxembourg.

\*

#### *Congrès du Bureau International Catholique de l'Enfance à Luxembourg.*

Du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 1963 a eu lieu à Luxembourg le Congrès du Bureau International Catholique de l'Enfance organisé par la Commission Médico-

Pédagogique et Psycho-Sociale du Bureau International Catholique de l'Enfance en collaboration avec l'Association pour la protection de l'Enfance de Caritas Luxembourg sous le haut patronage de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse héritière de Luxembourg.

A ce congrès, dont le thème était : « Perspectives chrétiennes sur l'adoption », le Saint-Siège était représenté officiellement par Monseigneur Pedroni, Observateur permanent auprès de l'UNESCO. Mgr Pedroni était porteur d'un message de la part du Saint-Siège, sous la signature du Cardinal Secrétaire d'Etat. Voici le texte du message du Saint-Siège :

Cité du Vatican

A l'occasion de la réunion à Luxembourg du Congrès sur le thème « Perspectives chrétiennes sur l'adoption », Sa Sainteté, souhaitant la continuation des efforts du Bureau International Catholique pour l'Enfance en vue de dégager une doctrine catholique en ce qui concerne les problèmes posés par l'adoption, encourage paternellement tous promoteurs de la législation en faveur de l'enfance abandonnée et de la jeunesse menacée, ainsi que les familles adoptives, et envoie à tous les participants du Congrès un gage de fructueux travail. Bénédiction apostolique implorée.

Cardinal Cicognani

Ce fut le premier congrès qui, dans le monde catholique, était consacré au thème de l'adoption. C'était également le premier essai de définir une doctrine relative à cet important problème humain et social.

Contrairement aux autres rencontres internationales consacrées au problème de l'adoption qui réunissaient en général des experts, le congrès de Luxembourg groupait des parents adoptifs, médecins, juristes, psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs, prêtres et religieuses appartenant à douze pays différents d'Europe et d'Amérique du Nord.

Un Comité d'honneur avait été constitué à Luxembourg, comprenant sous la présidence de Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, plusieurs membres du Gouvernement, des représentants de la Magistrature et de la Municipalité, le Vicaire général, le Président de l'Action Familiale ainsi que les Présidents des principales organisations catholiques.

Le congrès de Luxembourg avait été préparé par plusieurs enquêtes internationales, et notamment par une conférence préliminaire d'experts réunie à Cologne en 1960.

\*

Le congrès était placé sous la direction de M. Delgrange, Président du Bureau International Catholique de l'Enfance. Le programme comprenait notamment plusieurs exposés généraux. Ces exposés qui furent présentés par des experts ayant approché les problèmes de l'adoption dans le domaine de leur spécialité et de leur expérience, portèrent sur les thèmes suivants : « Le droit naturel et l'adoption », par M. Pierre Pescatore (Luxembourg), « l'enfant

adopté dans sa famille », par Mme Druon (France), « la psychologie chrétienne en regard d'une théologie de l'adoption », par le R. P. Van Niele (Pays-Bas).

Une série de communications plus brèves traitèrent d'une variété de sujets. Parmi celles-ci chacune présenta un certain intérêt à savoir : les mères naturelles, les célibataires mères adoptives, les enseignants devant l'adoption, les responsabilités morales de l'organisme d'adoption, l'adoption d'enfants de couleur.

En dehors des séances plénières quatre commissions se consacrèrent plus particulièrement à des sujets choisis avec soin par les organisateurs : Le développement des législations à la lumière des exigences du droit naturel; les problèmes sociaux concernant les enfants privés de leur milieu naturel; les problèmes éducatifs posés par l'adoption; la coopération internationale et les problèmes interprofessionnelles.

Le congrès fut clôturé le 3 novembre par un discours du représentant du Saint-Siège Mgr Pedroni.

Les conclusions, vœux et suggestions du congrès furent publiés dans la presse.

\*

#### *Association des Journalistes Luxembourgeois.*

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu au début du mois de novembre l'Association des Journalistes Luxembourgeois a voté une ajoute aux statuts de l'Association par laquelle il sera désormais possible aux journalistes professionnels de nationalité étrangère, résidant à Luxembourg, d'être admis à l'Association des Journalistes Luxembourgeois au même titre que les membres cooptés.

\*

#### *Association Internationale des Jeunes Avocats.*

A la suite des élections statutaires qui eurent lieu le 5 octobre 1963 à Genève à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association Internationale des Jeunes Avocats, le bureau de l'Association pour l'année 1963-1964 se compose comme suit : Président : M<sup>e</sup> Fernand Probst, Luxembourg; premier Vice-Président : M<sup>e</sup> Vincent Cardinaux, Genève; Secrétaire Général : M<sup>e</sup> Georges Pouille, Paris; Trésorier : M<sup>e</sup> Daniel Meinertzhagen, Anvers; Président sortant : M<sup>e</sup> Georges P. Langlois, Paris.

\*

#### *Union des Employés des Finances de l'Europe.*

Les 12 et 13 novembre 1963 a eu lieu à Luxembourg la première réunion de l'Union Européenne des Employés des Finances fondée le 22 mai de la même année.

A cette réunion prirent part les délégués des divers groupements des employés des finances de la République Fédérale d'Allemagne, de l'Autriche, de Belgique, de France, des Pays-Bas, d'Italie, de Suisse et de Luxembourg.

Ajoutons ici qu'au cours de leurs travaux les délégués ont choisi à l'unanimité la Ville de Luxem-

bourg comme siège de l'Union des Employés des Finances de l'Europe.

A l'occasion de cette réunion à Luxembourg des réceptions furent offertes en l'honneur des employés des finances par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, et l'Administration de la Ville de Luxembourg.

\*

#### *Commission Européenne des Fédérations de Parents d'Elèves.*

Les 18 et 19 novembre 1963 a eu lieu à Luxembourg la réunion de la Commission Européenne de Contact des Fédérations des Parents d'Elèves placée sous les auspices de M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale et de la Famille. Les travaux, auxquels prirent part les délégués de la République Fédérale d'Allemagne, de Belgique, des Etats-Unis d'Amérique, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, d'Italie, des Pays-Bas, de Suède et de Luxembourg, étaient présidés par M. L. Guibourge, Président de l'Union Internationale des Organismes Familiaux.

Au cours de leurs travaux les délégués ont étudié notamment les thèmes suivants : les associations des parents d'élèves et les institutions éducatives les Communautés européennes, les problèmes d'actualité au sein du Marché Commun, l'enseignement des langues, relations avec le Conseil de Coopération culturelle du Conseil de l'Europe, organisation des échanges scolaires et des séjours d'écoliers à l'étranger, les informations européennes et les publications des fédérations des parents d'élèves, et l'organisation d'un congrès mondial de parents d'élèves au Canada en 1967.

\*

#### *Voyage d'affaires aux Etats-Unis.*

La Chambre de Commerce de Luxembourg avait organisé, du 3 au 17 novembre 1963, un voyage d'affaires aux Etats-Unis d'Amérique auquel prirent part 164 membres de la Chambre de Commerce.

Le but de ce voyage d'information et d'étude était de permettre aux hommes d'affaires luxembourgeois d'établir des contacts personnels avec les firmes américaines et d'étudier leurs méthodes de production et de distribution.

Ce voyage avait été organisé en collaboration avec l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg, le directeur du Bureau de Voyage Emile Weitzel et le directeur de la Sabena pour le Grand-Duché. Les membres de la Chambre de Commerce étaient accompagnés au cours de leur voyage aux Etats-Unis de M. Robert E. Fritts, Secrétaire de l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg, M. René Reyland, directeur-adjoint de la Chambre de Commerce de Luxembourg, M. Jean Rodenbourg, conseiller juridique de la Chambre de Commerce, et M. Emile Weitzel.

Au cours de leur séjour aux Etats-Unis les participants au voyage visitèrent les grands centres industriels et commerciaux de New-York, Washington, Detroit et Chicago. En marge des visites guidées des

grandes industries et des importants centres commerciaux, des rendez-vous d'affaires furent arrangés pour les différents hommes d'affaires luxembourgeois.

Les participants à ce voyage d'information furent également reçus à Washington par M. Robert Kennedy, Ministre de la Justice, par le maire de la Ville de Chicago ainsi que par les représentants diplomatiques du Luxembourg à New-York et à Washington. L'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg S. Exc. M. William Rivkin, avait en outre organisé une grande réception à Chicago, sa ville natale, en l'honneur des visiteurs Luxembourgeois.

\*

#### *Nouvelle société européenne au Luxembourg.*

Le directeur général de la Manufacture de Tabacs et Cigarettes Heintz van Landewyck de Luxembourg vient d'annoncer la création d'une nouvelle société productrice de cigarettes américaines au Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis 1959, Heintz van Landewyck fabrique sous licence, pour le Benelux, les cigarettes Kent et Newport de la P. Lorillard Company de New York. En raison du succès toujours croissant de celles-ci, il s'est avéré intéressant d'approvisionner d'autres marchés à partir du Luxembourg. De ce fait, les installations de production de Heintz van Landewyck, déjà surchargées par la fabrication de ses propres mar-

ques — Amiral, F. 6, Maryland, Comodor, Africaine, Start, Convoy, So Long et Lexington — devenaient insuffisantes. Pour cette raison, Heintz van Landewyck et la P. Lorillard Company de New York, troisième fabricant des Etats-Unis ont été amenés à constituer une nouvelle société. Celle-ci sera exploitée à parts égales par les deux partenaires. Elle portera le nom de P. Lorillard s.a.r.l. Elle aura son siège à Ettelbruck dans une usine ultra-moderne en cours de construction. Ce nouveau complexe industriel bénéficiera des derniers perfectionnements techniques. Fortement automatisé et entièrement climatisé, il sera l'un des plus modernes d'Europe.

La nouvelle usine fabriquera initialement les marques Kent et Newport pour les pays du Marché Commun, sauf la République Fédérale d'Allemagne. Par après, d'autres produits de la P. Lorillard Cy de New York s'y joindront pour être vendus dans les pays de l'Europe des Six et d'autres territoires.

\*

#### *Les véhicules à moteur au Grand-Duché de Luxembourg.*

Nous reproduisons ci-après quelques statistiques concernant les véhicules à moteur au Grand-Duché de Luxembourg qui ont été publiées dans le Bulletin du STATEC (Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques) du Ministère des Affaires Economiques :

#### *Evolution du nombre des véhicules à moteur immatriculés de 1955 à 1962*

Source : Ministère des Transports

Année (sit. au 31 déc.)	Voitures de personnes	Camions et camionnettes total	camionnettes dont camions	Autobus et Autocars	Moto- cyclettes	Tracteurs agricoles	Total
1955	21 230	6 307	3 383	289	9 354	5 006	46 589
1956	24 274	6 579	3 471	300	9 765	5 671	42 186
1957	27 611	6 990	3 645	310	10 074	6 199	51 185
1958	31 137	7 588	3 972	333	10 454	6 528	56 040
1959	33 446	7 638	3 634	355	10 078	6 824	58 341
1960	37 042	8 221	3 513	399	10 084	6 969	62 715
1961	41 581	9 029	3 825	383	10 262	7 501	68 756
1962	45 502	9 317	3 881	393	10 306	7 656	73 174
dont véhicules acquis en 1262	6 135	976	..	26	..	589	..

Au 1<sup>er</sup> janvier 1963 notre parc de véhicules à moteur comprenait 74 787 véhicules immatriculés, dont 1613 véhicules spéciaux.

Dans les tableaux ci-après il n'est plus question de cette dernière catégorie de véhicules, ou figurent notamment des moissonneuses-batteuses (928), des machines automotrices; (pelles, bulldozers, grues, scies, etc. = 381), des tracteurs industriels (33), des tracteurs de véhicules articulés (271).

Depuis 1955, le nombre des voitures de personnes a augmenté de 114%. Les camions et camionnettes ont progressé de 48%, les autobus de 36% et les tracteurs de 53%.

\*

#### *Journées d'études de la Commission Internationale Catholique pour les Migrations.*

La Commission Internationale Catholique pour les Migrations (CICM) qui a son siège à Genève, fut fondée en 1951 sur l'initiative du Saint-Siège. Elle a pour but de coordonner les activités des organisations membres nationales tant dans les pays d'immigration que dans les pays d'émigration. Elle a pour but également la création et le développement d'un vaste centre d'information.

Tous les trois ans, les organisations membres se réunissent en congrès international. Le premier congrès s'est tenu à Barcelone en 1952. Les villes de Bréda (1954), Assise (1957) et Ottawa (1960) ac-

cueillirent ensuite le congrès. Le prochain congrès qui aurait dû se tenir cette année-ci à Rio de Janeiro a été reporté à l'année prochaine.

En dehors des congrès internationaux, nombreuses sont les journées d'études où l'on s'applique à étudier en comité restreint l'un ou l'autre problème pratique ayant trait à la migration.

Les journées d'études du Comité Catholique pour les Migrations Intereuropéennes qui eurent lieu les 4 et 5 novembre à Luxembourg, avaient pour objet l'examen des questions relatives au logement collectif et familial des travailleurs migrants.

La séance d'ouverture des journées d'études fut présidée par le R. P. Georges Rocheau, Président du Comité Catholique pour les Migrations Intra-européennes. M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique et du Travail prononça à cette occasion une allocution de bienvenue.

Les sujets suivants furent traités au cours des journées d'études de Luxembourg :

« La politique de Logement de la CECA », par M. Zöllner, Chef de la Division « Maison Ouvrières ».

« La C.E.E. et le problème du logement des travailleurs migrants », par un représentant de la CEE.

« Les logements collectifs ont-ils encore leur utilité ? », par M. Guy de Peslouan, Délégué Général de la Fédération Parisienne du Bâtiment.

« Problèmes psychologiques posés par la vie dans les Foyers », par un travailleur social et un aumônier.

« Le Problème des Loisirs. »

« La place des Foyers dans les collectivités locales. »

« Expériences en cours pour le logement familial des travailleurs migrants vues à travers le témoignage des travailleurs sociaux et des spécialistes des problèmes du logement. »

## Le Mois en Luxembourg (mois de novembre)

1<sup>er</sup> novembre : Pour rendre hommage aux victimes de la guerre, les membres du Gouvernement et les membres du Collège échevinal de la Ville de Luxembourg déposent des Couronnes au Mausolée et à la tombe des victimes de la Résistance luxembourgeoise au Cimetière Notre-Dame à Luxembourg et au Cimetière Militaire américain de Luxembourg-Hamm.

2 novembre : Au Foyer Européen M. Albert Dasnoy, Conseiller artistique au Ministère de l'Éducation Nationale de Bruxelles, parle de l'art belge d'aujourd'hui.

3 novembre : A Luxembourg se déroulent différentes phases du Relais Sacré 1963 de l'Union nationale des Anciens Combattants de l'armée belge.

4 novembre : M. Lyndon B. Johnson, Vice-Président des États-Unis d'Amérique, arrive dans la Capitale du Grand-Duché.

5 novembre : Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette l'ensemble du « Châtelet » de Paris présente : « La vie parisienne », opérette de Jacques Offenbach.

7 novembre : Au Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette M. Joseph-Emile Muller, Chef du Service d'Éducation Esthétique au Musée de l'État, parle de l'art du 1<sup>er</sup> millénaire après Jésus Christ.

8 novembre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les chansonniers et diseurs suisses Voli Geiler et Walter Morath donnent un spectacle de cabaret.

Au Foyer Européen M. Henri Guillemin fait une conférence ayant pour thème : « Qui était Jean Jaurès. »

9 novembre : Dans l'intention de se documenter sur les mouvements d'intégration européenne, un groupe de soixante-dix-sept étudiants accompagnés du corps professoral du Centre des Hautes Etudes Internationales de l'université John Hopkins, rendent visite au Luxembourg.

Dans la Capitale du Grand-Duché l'Amicale des anciens enrôlés de force, prisonniers de guerre dans les camps russes de Tambow, tient son assemblée générale.

A l'École de Bonnevoie-Sud, inauguration d'une exposition ayant pour thème : « Les techniques modernes d'enseignement. »

Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette la Comédie de Bâle présente « Othello » de Shakespeare.

10 novembre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les Produits Herbert présentent « Le Misanthrope » de Molière.

A l'Hôtel de Ville de Differdange, récital de violon et de piano par Thérèse Divry, premier violon de l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg et premier prix du Conservatoire de Paris, et Jeannette Giampellegrini, lauréate du Conservatoire de Paris. Au programme des œuvres de Bach, Brahms, Bloch, Debussy, Prokofieff et Bartok.

11 novembre : La Fédération des Anciens Combattants Alliés des deux guerres commémore le 45<sup>e</sup>

anniversaire de l'Armistice de 1918. Un service religieux est célébré en l'Eglise Cathédrale et des fleurs sont déposées au Monument du Souvenir sur la Place de la Constitution.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg les Amitiés italo-luxembourgeoises invitent à une conférence faite par M. Franco Dezulian sur le sujet : « Les Dolomites. »

12 novembre : A Luxembourg les Amitiés Françaises tiennent leur assemblée générale annuelle.

Dans le cadre des Journées Européennes le professeur D<sup>r</sup> Friedrich Heer, professeur à l'Université de Vienne, chef de la dramaturgie du « Wiener Burgtheater », fait une conférence ayant pour thème : « L'Europe hier, aujourd'hui et demain. »

A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette la paysagiste belge Odette Delahaye-Dumont expose une série d'œuvres récentes.

13 novembre : Le général d'armée P. E. Jacquot, commandant en chef des forces alliées Centre-Europe, arrive en visite officielle d'adieu à Luxembourg.

14 novembre : A la Galerie Bradtké à Luxembourg l'artiste-peintre Antonio Delponte expose une série d'œuvres récentes.

15 novembre : Au hall d'exposition de Luxembourg-Limpertsberg l'ensemble de la « Wiener Eisrevue » présente « Festival d'Amour », un spectacle de chorégraphie sur glace.

16 novembre : Au Cercle Municipal à Luxembourg l'artiste-peintre luxembourgeois Mathis Wildanger expose une série d'œuvres récentes.

17 novembre : A Luxembourg la Journée Médicale, organisée par l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes, débute par une séance d'ouverture solennelle en présence de M. Emile Colling, Ministre de la Santé Publique.

18 novembre : Sous les auspices de l'Union Royale Belge M. Raymond Scheyven, ancien Ministre belge, fait à la Chambre de Commerce une conférence sur le voyage d'information qu'il vient d'effectuer en Chine communiste.

A la Maison Cassal la section luxembourgeoise de la Fraternité Mondiale tient son assemblée générale.

19 novembre : A la Chambre des Métiers à Luxembourg le Palais de la Découverte de l'Université de Paris présente au public luxembourgeois une exposition sur les principes et les réalisations du vol spatial.

20 novembre : Dans le cadre des concerts du millénaire de la Ville de Luxembourg le pianiste José Iturbi donne un récital consacré à des œuvres de Mozart, Chopin, Ravel, Debussy, Lazar, Albeniz et Granados.

Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette l'ensemble du Grand Théâtre de Nancy présente « Carmen », opéra-comique de Georges Bizet.

21 novembre: Au Théâtre Municipal à Luxembourg « Exploration du Monde » présente : « Hommes et paysages de Grèce », récit et film par Claudine et Louis Panassié.

A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette l'artiste-peintre Ger Maas expose une série d'œuvres récentes.

Au camp militaire de Diekirch l'ensemble « Goyspill » de Luxembourg présente « Den Horbock » de René Weimerskirch dans un encadrement musical de Norbert Hoffmann.

22 novembre : Le comité des Amitiés italo-luxembourgeoises invite à un concert de musique classique donné par le « Trio de Trieste » au grand auditorium de Radio-Luxembourg.

23 novembre: Au Théâtre Municipal à Luxembourg les Galas Karsenty présentent « Spécial-Dernière », comédie de Ben Hitch et Mac Arthur dans une adaptation française de Jacques Deval.

En présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière une nouvelle clinique est solennellement inaugurée à Ettelbruck.

A Dudelange les boys scouts « Peaux-Rouges » commémorent le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de leur groupe par l'inauguration d'une exposition et par une séance académique en présence de M. Robert Schaffner, Ministre de l'Education physique et Madame Viénot-Marisch.

24 novembre : A Luxembourg se déroulent les différentes phases de la fête patronale des Catherinettes organisée par le Syndicat des Modes du Grand-Duché.

26 novembre : En présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg un requiem à la mémoire du Président J. F. Kennedy est célébré en l'Eglise Cathédrale à Luxembourg.

28 novembre : Au grand auditorium de Radio-Luxembourg : concert par l'orchestre de la station sous la direction de Louis de Froment, avec le concours de la chorale mixte du Conservatoire et de la chorale municipale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette.

29 novembre : Dans le cadre des concerts du Millénaire organisés par le Gouvernement luxembourgeois, le célèbre basse-baryton Kim Borg interprète des œuvres de Haendel, Bach, Telemann, Strauss, Ravel et Moussorgsky.

30 novembre : A la Galerie Bruck à Luxembourg, vernissage d'une exposition consacrée aux œuvres du peintre Francis Montanier de l'Ecole de Paris.

Au Théâtre Municipal à Esch-sur-Alzette l'ensemble du Théâtre National de Belgique présente « Don Gil de vert vêtu », comédie de Tirso de Molina.